

Projet de territoire Suisse

Conseil fédéral suisse

Conférence des gouvernements cantonaux

Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement

Union des villes suisses

Association des communes suisses

# **Projet de territoire Suisse**

**Version remaniée 2012**

10 mai 2012

## Impressum

### *Editeurs*

- Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), Palais fédéral Nord, Kochergasse 10, 3003 Berne
- Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), Maison des cantons, Speichergasse 6, 3000 Berne 7
- Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Speichergasse 6, 3000 Berne 7
- Union des villes suisses (UVS), Monbijoustrasse 8, 3000 Berne 1
- Association des communes suisses (ACS), Solothurnstrasse 22, 3322 Urtenen-Schönbühl

### *Graphisme*

- Elisabeth Schwarzenbeck, Grafik Design, Waldeggstrasse 41, 3097 Liebefeld

### *Photos*

- Alexander Jaquemet, Ziegelhof 74, 3235 Erlach

### *Modalités de citation*

(...)

### *Diffusion*

[www.projet-de-territoire-suisse.ch](http://www.projet-de-territoire-suisse.ch)

## Avant-propos

Au cours des dernières années, la Suisse a connu beaucoup de changements. Si le nombre d'habitant-e-s était de 4,7 millions en 1950, il atteint aujourd'hui près de 8 millions. Parallèlement à cet accroissement démographique, on a assisté à un développement de l'urbanisation, des infrastructures de transports (route, rail), et de l'énergie. La population est devenue plus mobile et la consommation de surface par personne a augmenté. Par conséquent, le tissu urbain et les infrastructures ne cessent de grignoter du terrain; les conséquences de cet étalement urbain sont visibles dans toute la Suisse.

Les prévisions démographiques sont unanimes: le nombre d'habitant-e-s et d'emplois devrait continuer de progresser et « la Suisse à 10 millions d'habitant-e-s » n'est plus seulement un scénario, mais risque bel et bien de devenir réalité. La superficie de terrain disponible, quant à elle, est limitée et non extensible. La Confédération, les cantons, les villes et les communes sont donc confrontés à un défi de taille: comment maintenir et renforcer les qualités territoriales de la Suisse, face aux besoins toujours plus importants et aux conflits d'utilisation qui en résultent?

Relevant ce défi, les exécutifs des trois niveaux de l'Etat ont décidé de formuler ensemble un Projet de territoire Suisse. Pour la première fois, la Suisse dispose ainsi de stratégies élaborées en commun en vue d'un développement territorial plus durable. Le Projet de territoire Suisse n'est pas un instrument contraignant supplémentaire; il doit servir de cadre d'orientation et d'aide à la décision. Il mise sur le sens des responsabilités et sur la collaboration interdisciplinaire, par-delà les frontières administratives.

Grâce au Projet de territoire Suisse, la Confédération, les cantons et les communes entendent améliorer la qualité de vie, la diversité et l'attractivité de la Suisse en Europe, créer des conditions économiques favorables, et mettre en œuvre le principe de solidarité entre les diverses régions du pays. Le Projet de territoire Suisse se fonde sur les principes du développement durable; il vise à préserver pour les générations futures un lieu de vie et un espace économique attrayants, ainsi que des paysages intacts.

## Projet de territoire Suisse

Le Projet de territoire Suisse mise sur les forces des différentes régions. Comme dans un puzzle, chaque partie du pays doit contribuer à l'image d'ensemble de la Suisse. La vision d'avenir définie par le Projet de territoire suisse, ce sont les représentant-e-s de la Confédération, des cantons, des villes et des communes qui l'ont dessinée, dans le cadre de discussions approfondies. L'approche partenariale mise en place devra être poursuivie lors de la mise en œuvre de ce document.

Pour le Conseil fédéral:  
La Présidente de la Confédération

Pour la Conférence des gouvernements cantonaux:  
Le Président

Pour les membres de l'Union des villes suisses:  
Le Président

Pour les membres de l'Association des communes suisses:  
Le Président

## Table des matières

### **Pour un aménagement continu et concerté à tous les échelons !** ..... 6

### **Un Projet de territoire Suisse – pour quoi faire? ..... 8**

### **Partie A: Idée maîtresse, objectifs, stratégies et principes d'action ..... 9**

1. Idée maîtresse: Préserver la diversité, la solidarité et la compétitivité.....	9
2. Cinq objectifs pour un développement durable du territoire suisse .....	10
2.1 Objectif 1: Préserver la qualité du cadre de vie .....	10
2.2 Objectif 2: Ménager les ressources naturelles .....	10
2.3 Objectif 3: Gérer la mobilité .....	11
2.4 Objectif 4: Renforcer la compétitivité.....	11
2.5 Objectif 5: Encourager les collaborations .....	12
3. Stratégies et principes d'action.....	13
3.1 Stratégie 1: Mettre en place des territoires d'action et renforcer le réseau polycentrique de villes et de communes (carte 1).....	13
3.2 Stratégie 2: Mettre en valeur le milieu bâti et les paysages (carte 2) .....	18
3.3. Stratégie 3: Coordonner les transports, l'énergie et le développement territorial (carte 3) .....	24
4. Travailler ensemble .....	30

### **Partie B: penser et agir à l'échelle des territoires d'action ..... 31**

5. Les territoires d'action reposant sur de grands centres urbains .....	33
5.1 L'espace métropolitain de Zurich .....	33
5.2 L'espace métropolitain trinational de Bâle.....	35
5.3 L'espace métropolitain lémanique .....	38
5.4 La Région de la ville fédérale .....	40
6.3 L'Arc jurassien .....	46
6.4 L'Aareland.....	48
6.5 Le Nord-Est de la Suisse.....	50
7. Les territoires d'action de l'espace alpin.....	52
7.1 Le Gothard.....	52
7.2 Les Alpes occidentales.....	54
7.3 Les Alpes orientales .....	56

### **Annexes..... 59**

Annexe 1: Notions utilisées dans le Projet de territoire Suisse .....	59
-----------------------------------------------------------------------	----

## Résumé

### **Pour un aménagement continu et concerté à tous les échelons !**

En Suisse, le sol est une ressource limitée. Or en raison de la croissance démographique et économique que connaît le pays, les besoins en espace augmentent, que ce soit pour l'habitat, le travail, les loisirs ou pour les déplacements. La qualité élevée de l'habitat et des infrastructures, notamment de transports, ont contribué à la forte attractivité du pays au cours des dernières décennies. Cette situation a conduit à un accroissement du trafic et à un étalement de l'urbanisation dans des paysages jusque-là préservés. Parallèlement, les activités économiques à forte valeur ajoutée se concentrent toujours davantage dans les espaces métropolitains et dans les agglomérations. Ces sites sont soumis à une rude concurrence internationale. Par ailleurs, les exigences de la population quant à la qualité des lieux de vie et de travail s'accroissent. Sans mesures visant à orienter le développement de l'urbanisation, la tendance à l'étalement urbain et au mitage du paysage se poursuivra. Cette évolution conduira à une utilisation excessive des ressources naturelles, à un appauvrissement de la qualité du tissu bâti et des espaces de délasserment ainsi qu'à une hausse des coûts d'exploitation et d'entretien des infrastructures.

Face à cette situation, la Confédération, les cantons, les villes et les communes ont décidé d'élaborer ensemble un « Projet de territoire Suisse »: il reflète la vision d'un développement territorial durable de la Suisse, portée par les trois niveaux de l'Etat. Le document doit servir de cadre d'orientation et d'aide à la décision pour les activités à incidence territoriale des trois niveaux administratifs. Il mise sur le sens des responsabilités et encourage la collaboration par-delà les frontières territoriales, sectorielles et institutionnelles.

La Suisse a de nombreux atouts. Elle se distingue par une grande diversité géographique, politique, culturelle et économique, qui façonne l'identité nationale et l'image du pays à l'étranger. La coopération, de même qu'une compensation judicieuse des prestations et des charges entre les villes, les agglomérations, les espaces ruraux et les régions touristiques alpines facilitent la compréhension réciproque, renforcent la solidarité territoriale et assurent la cohésion entre les quatre régions linguistiques du pays. Grâce à ses excellentes infrastructures et prestations de services, la Suisse est en outre, au plan international, hautement compétitive.

L'idée maîtresse du Projet de territoire Suisse est de maintenir et de renforcer la diversité, la solidarité et la compétitivité du pays. Elle se décline en cinq objectifs:

- Préserver la qualité du cadre de vie et la diversité régionale
- Ménager les ressources naturelles
- Gérer la mobilité
- Renforcer la compétitivité

## Projet de territoire Suisse

- Encourager les collaborations

Le Projet de territoire Suisse a défini trois stratégies complémentaires pour réaliser ces objectifs ainsi que les principes d'action correspondants.

La première de ces stratégies est destinée à mettre en place des territoires d'action et à promouvoir un développement polycentrique du territoire. Elle permet non seulement d'atteindre les objectifs d'une Suisse solidaire et compétitive, mais aussi de renforcer et de développer la diversité et la coopération régionale à l'intérieur des espaces fonctionnels.

La deuxième stratégie est destinée à mettre en valeur le milieu bâti et les paysages. En garantissant une utilisation modérée du sol et une densification qualitative du milieu bâti, et en prenant en compte de manière précoce les paysages dans les planifications, il est possible de promouvoir simultanément la diversité régionale et la qualité de l'espace urbanisé. De plus, cette stratégie permet de conserver les ressources naturelles et les terres cultivables conformément aux objectifs du Projet de territoire Suisse.

La troisième stratégie vise à une meilleure coordination des transports, de l'énergie et du développement territorial. Il s'agira notamment de planifier en commun urbanisation et transports, de garantir l'approvisionnement énergétique et d'assurer une bonne accessibilité, tant régionale qu'internationale, au moyen d'un système de transports financièrement viable. Ces démarches permettent d'atteindre simultanément plusieurs objectifs, en particulier le pilotage de la mobilité, le renforcement de la compétitivité et le maintien des ressources naturelles.

Le Conseil fédéral, les gouvernements cantonaux ainsi que les exécutifs des villes et des communes se mettent d'accord sur un certain nombre d'orientations générales. Les trois niveaux de l'Etat s'engagent dès lors à concrétiser le Projet de territoire Suisse, chacun à son niveau, et à piloter leurs activités à incidence territoriale selon les objectifs et les stratégies prévues.

Dans une seconde partie, le Projet de territoire Suisse montre comment les objectifs et stratégies qu'il propose pourraient être concrétisés au niveau des grandes régions du pays. Il présente des orientations de développement pour douze territoires d'action prioritaires. On compte quatre territoires d'action reposant sur de grands centres urbains (Zurich, Bâle, Bassin lémanique, Région de la ville fédérale), cinq territoires d'action reposant sur un réseau de villes moyennes et petites (Lucerne, Città Ticino, Arc jurassien, Aareland, Nord-Est de la Suisse) et trois territoires d'action de l'espace alpin (Gothard, Alpes occidentales, Alpes orientales). Chacun de ces territoires d'action a ses particularités et ses atouts, qu'il est appelé à utiliser stratégiquement et à développer. Ces douze territoires d'action ne sont cependant pas gravés dans le marbre. Les acteurs concernés sont invités à définir eux-mêmes les grandes orientations et le périmètre de ces territoires d'action en fonction des collaborations qu'ils mettront en place, et au besoin à identifier d'autres forces et défis caractérisant leur territoire d'action; ensuite ils sont appelés à définir les stratégies adaptées au contexte local, à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif du développement durable.

## Un Projet de territoire Suisse – pour quoi faire?

La Suisse a beaucoup changé aux cours des récentes décennies, tant en sa qualité de lieu de vie, d'espace économique ou de paysage. Peuplée par 4,7 millions de personnes en 1950, elle compte près de 8 millions d'habitant-e-s aujourd'hui. Les prévisions les plus récentes tablent sur un accroissement supplémentaire aussi bien de la population résidente que de la population active. La Suisse à 10 millions d'habitant-e-s n'est plus simplement un scénario: elle est en passe de se réaliser. La population active continue elle aussi de s'accroître, puisqu'elle est passée de 2,3 millions en 1950 à quelque 4,7 millions aujourd'hui. Les modifications structurelles survenues dans l'économie tendent à privilégier l'économie de la connaissance, entraînant une concentration de la création de valeur dans les espaces métropolitains et les agglomérations. Ces deux types de territoires sont exposés à une concurrence internationale toujours plus rude.

La croissance démographique, ainsi que l'individualisation et la diversification de la société, s'accompagnent d'une augmentation des besoins et de la demande de surface et de mobilité. Ainsi, depuis plusieurs décennies, un mètre carré de surface agricole disparaît chaque seconde. La biodiversité est toujours plus mise sous pression. Les capacités des réseaux de transports atteignent leurs limites en de nombreux endroits. Les frais de construction, d'exploitation et d'entretien des infrastructures et des voies de transports ne cessent d'augmenter. La production et le transport de l'énergie prennent toujours plus de place, tendance qui devrait encore s'accroître avec la sortie du nucléaire. Les changements climatiques nécessiteront de se prémunir, dans les régions de montagne comme dans les régions de plaine, contre les dangers accrus dus aux phénomènes naturels et aux températures extrêmes. On le voit: la Confédération, les cantons, les villes et les communes doivent faire face à des défis majeurs dans le domaine de l'aménagement du territoire<sup>1</sup>.

Pendant ce temps, l'aménagement du territoire a lui aussi évolué. Ses premiers instruments étaient les plans de zone et les règlements sur les constructions des villes et des communes. Ces collectivités ont peu à peu affiné les prescriptions relatives à l'utilisation des parcelles, garantissant ainsi une plus grande sécurité juridique et contribuant à une occupation plus rationnelle du sol. L'adoption de la loi sur l'aménagement du territoire, en 1979, a permis d'ancrer dans la législation le principe de la séparation entre terrains constructibles et non constructibles. Il s'agit d'une étape clé franchie par la Suisse en vue d'une urbanisation rationnelle et d'une affectation judicieuse du sol. Avec l'instrument du plan directeur, les cantons recensent et coordonnent les différents intérêts territoriaux en présence.

En 1996, le Conseil fédéral adoptait les Grandes lignes de l'organisation du territoire suisse. C'est le document qui a servi de fil conducteur au développement territorial durant les seize dernières années. Il se fonde sur quatre stratégies complémentaires: intégrer la Suisse à l'Europe, aménager

**Une Suisse en mutation**

**Les défis**

**Des origines de  
l'aménagement du  
territoire...**

**...aux Grandes lignes de  
l'organisation du territoire  
suisse de 1996...**

<sup>1</sup> La description détaillée des tendances et défis en aménagement du territoire se trouve dans un document disponible sur [www.projet-de-territoire-suisse.ch](http://www.projet-de-territoire-suisse.ch)

## Projet de territoire Suisse

le milieu urbain, soutenir le développement de l'espace rural et ménager la nature et le paysage. Ces Grandes lignes ont eu un effet déterminant sur plusieurs domaines des politiques publiques de la Confédération, et sur les stratégies développées par les cantons et par certaines communes.

Le Projet de territoire Suisse constitue le prolongement des Grandes lignes de l'organisation du territoire suisse. Conçu comme un cadre d'orientation et une base de décision pour les politiques publiques à incidence territoriale, il mise sur le sens des responsabilités des acteurs concernés ainsi que sur une collaboration accrue entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes. Le Projet de territoire Suisse n'est pas un instrument contraignant supplémentaire. Résultat de la collaboration des trois niveaux de l'Etat, il propose, pour la première fois, des stratégies communes en vue d'un développement territorial durable.

**... et au Projet de territoire Suisse**

Pour traduire dans les faits les objectifs du Projet de territoire Suisse, les trois niveaux de l'Etat doivent impérativement collaborer de manière active et créative. En 2006, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), l'Union des villes suisses (UVS) et l'Association des communes suisses (ACS) ont signé une convention en vue de l'élaboration conjointe de ce Projet de territoire Suisse.

**Cinq partenaires pour élaborer le Projet de territoire Suisse**

A cette fin, une organisation de projet tripartite a été mise en place par les cinq partenaires. Un groupe de travail technique composé de représentants des 5 partenaires a œuvré à l'élaboration du document. Les grandes orientations ont ensuite été décidées par un groupe de suivi politique. Dans une première phase, dix-neuf forums ont été organisés dans toutes les parties du pays pour permettre aux milieux intéressés de faire connaître leur souhait quant au développement territorial de la Suisse. En 2011, une première version du Projet de territoire Suisse a été soumise pour consultation à la Confédération, aux cantons, aux villes, aux communes, aux groupements d'intérêts et aux partis politiques. Leurs réponses ont été intégrées dans le présent document. En 2012, le Projet de territoire Suisse doit être adopté par les partenaires (Conseil fédéral, CdC, UVS, ACS). Cette adoption conjointe illustre le soutien au projet des trois niveaux de l'Etat et lui confère aussi le poids politique requis pour assurer son application.

**Large soutien des acteurs concernés**

Le Projet de territoire Suisse contient deux parties. La partie A présente l'idée maîtresse, les cinq objectifs, les trois stratégies et les divers principes d'action proposés pour le développement territorial futur de la Suisse. Pour chacune des stratégies décrites et des objectifs formulés, le document montre quelles contributions doivent être fournies par les niveaux de l'Etat respectifs; par ailleurs, chacune des stratégies est assortie d'une carte. La partie B est consacrée à la description succincte des orientations stratégiques de chacun des territoires d'action en vue de leur concrétisation par les acteurs concernés.

**Structure du Projet de territoire Suisse**

[Grafik]

## **Partie A: Idée maîtresse, objectifs, stratégies et principes d'action**

### **1. Idée maîtresse: Préserver la diversité, la solidarité et la compétitivité**

Le Projet de territoire Suisse entend préserver la diversité du pays, la solidarité entre les différentes régions et les groupes sociaux, et soutenir la compétitivité du pays au niveau international.

- La **diversité** géographique, écologique, paysagère, politique, culturelle et économique est garante de la stabilité et de l'attrait de la Suisse. Elle permet à chacune des parties du pays de faire valoir ses atouts. Elle reflète l'identité du pays et son image à l'étranger.
- La **solidarité** est une composante indispensable pour assurer la cohésion de la société face aux intérêts divergents. Renforcer les relations entre villes et agglomérations et entre espaces ruraux et régions touristiques alpines permet d'assurer la cohésion du pays. Cette cohésion passe aussi par une répartition judicieuse des ressources, des prestations et des charges entre les régions.
- La **compétitivité** internationale constitue une condition clé de la prospérité de notre pays. La Suisse dispose d'infrastructures et de prestations de services de haut niveau, elle encourage l'innovation, la recherche et la formation, et optimise la consommation d'énergie et de ressources naturelles.

## **2. Cinq objectifs pour un développement durable du territoire suisse**

### **2.1 Objectif 1: Préserver la qualité du cadre de vie**

La Confédération, les cantons, les villes et les communes favorisent le maintien de la qualité élevée du cadre de vie et de l'environnement. Ils entretiennent et préservent le patrimoine naturel et culturel. Ils favorisent une densification qui préserve la qualité du bâti et du cadre de vie, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Ils identifient les atouts des différentes régions et s'emploient à les renforcer.

#### *Effets attendus*

- La Suisse accroît son attrait comme espace économique et destination touristique, et maintient les atouts qui font sa réputation, notamment sa haute qualité de vie.
- Les habitant-e-s vivent leur pays comme un réseau polycentrique de villes et de communes. Ils profitent et tirent parti de la diversité architecturale, économique, culturelle et paysagère et de la haute qualité de vie et d'habitat.
- Chacune des régions de la Suisse identifie ses forces, tire parti de son potentiel et contribue à la prospérité de l'ensemble du pays.

### **2.2 Objectif 2: Ménager les ressources naturelles**

La Confédération, les cantons, les villes et les communes garantissent la préservation des ressources naturelles, en termes tant qualitatifs que quantitatifs. Le principe de l'utilisation économe du sol guide les décisions d'aménagement du territoire: développement à l'intérieur du tissu bâti, importance accordée à la qualité du paysage, préservation des espaces non construits, occupation du territoire propre à réduire la consommation d'énergie, création de conditions propices au développement des énergies renouvelables, protection des cours d'eau, de l'eau potable et de l'air.

#### *Effets attendus*

- La Suisse endigue l'étalement urbain. Elle freine la consommation de sol par habitant-e et par poste de travail et évite que l'extension de l'urbanisation se fasse au détriment de la qualité des paysages.
- La Suisse préserve durablement ses paysages non construits et ceux qui se distinguent par leur diversité biologique.
- La Suisse minimise la perte des surfaces agricoles liées à l'extension du milieu bâti, en vue d'assurer au pays une autarcie alimentaire aussi élevée que possible.
- La Suisse se maintient à la pointe dans le domaine de la recherche et du développement de formes innovantes d'urbanisation, économes en énergie; elle crée des conditions favorisant une

production et une utilisation efficaces des énergies renouvelables, ainsi que le transport et le stockage d'énergie.

- La Suisse exploite son sous-sol de manière coordonnée et rationnelle.

### 2.3 Objectif 3: Gérer la mobilité

La Confédération, les cantons, les villes et les communes mettent en place, gèrent et entretiennent un réseau de transports économe en sol et en énergie et aux coûts supportables. Ils tiennent compte des besoins des différentes régions et assurent le raccordement de la Suisse aux réseaux internationaux. Ils coordonnent le développement des transports et celui de l'urbanisation. Ils évitent les incitations financières encourageant un accroissement de la mobilité. Avant de procéder à de nouvelles extensions, les collectivités optimisent les capacités des infrastructures existantes.

#### *Effets attendus*

- La Suisse met en place un système de transports (personnes et marchandises) durable, sûr et fiable, dont le coût d'exploitation, d'entretien et de renouvellement est financièrement supportable.
- L'économie et la population suisses disposent de bonnes liaisons au niveau national et international. Celles-ci renforcent à la fois la compétitivité des régions et la cohésion des différentes parties du pays.
- Le système de transports est conçu de façon à éviter l'étalement urbain et à réduire la consommation d'énergie. Il soutient l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti, diminuant ainsi l'impact négatif de la mobilité sur la qualité de vie et sur le paysage.
- Les distances entre habitat, lieux de travail et de loisirs sont réduites au minimum.

### 2.4 Objectif 4: Renforcer la compétitivité

La Confédération, les cantons, les villes et les communes créent, par le maintien d'un réseau polycentrique de villes et de communes, des conditions territoriales favorables à une économie compétitive et diversifiée. Ils renforcent les atouts spécifiques des différentes régions.

#### *Effets attendus*

- La Suisse renforce sa position de pôle économique et industriel au niveau global et local, afin de maintenir sa compétitivité internationale.
- Les grands espaces urbains et les agglomérations sont renforcés dans leur rôle de moteur du développement économique et de pôle

d'excellence dans les domaines de la formation, de la recherche et de la culture.

- Les espaces ruraux mettent à profit leurs atouts et contribuent à la compétitivité du pays en apportant leurs contributions spécifiques, notamment par le biais de la production alimentaire, de l'entretien des paysages, de la production d'énergie.
- La cohésion, la mise en réseau et les synergies entre espaces urbains et ruraux renforcent le dynamisme économique et améliorent le cadre de vie de l'ensemble de la Suisse.
- Les petites et les moyennes entreprises qui ont une activité globale disposent de possibilités d'implantation et de développement dans des sites adéquats, bien reliés aux réseaux d'infrastructures de transports, d'énergie, de communication et de formation.

## 2.5 Objectif 5: Encourager les collaborations

La Confédération, les cantons, les villes et les communes encouragent la collaboration entre les différentes parties du pays. Ils évitent le « tout partout » et examinent de nouvelles approches qui permettent d'assurer une répartition plus judicieuse des ressources, des prestations et des charges à l'intérieur des régions et entre elles.

### *Effets attendus*

- La Suisse est à même de mieux relever les défis du développement territorial et de trouver des solutions d'avenir aux problèmes qui se posent.
- Des partenariats nouveaux renforcent la solidarité dans les communes et entre les régions, notamment entre espaces urbains et ruraux.
- Toutes les régions contribuent au développement du pays et profitent des retombées positives de ce développement.

### 3. Stratégies et principes d'action

De l'idée maîtresse et des cinq objectifs du Projet de territoire Suisse découlent trois stratégies principales:

- Mettre en place des territoires d'action et renforcer le réseau polycentrique de villes et de communes
- Valoriser les territoires urbanisés et les paysages
- Coordonner transports, énergie et développement territorial

Ces trois stratégies et les principes d'action qui s'y rapportent constituent la référence générale pour un développement territorial durable en Suisse. Elles permettent de poursuivre une collaboration active et créative entre Confédération, cantons, villes et communes, dans le but de répondre ensemble aux défis auxquels ils se trouvent confrontés.

Chaque stratégie est illustrée par une carte. Les trois cartes indiquent dans quels espaces s'appliquent les stratégies définies. Les indications fournies n'ont pas de caractère contraignant.

Après la présentation de chacune des stratégies, un tableau montre les contributions que sont appelées à fournir dans ce cadre les autorités des différents niveaux pour atteindre le développement territorial souhaité.

#### 3.1 Stratégie 1: Mettre en place des territoires d'action et renforcer le réseau polycentrique de villes et de communes (carte 1)

La mise en place de territoires d'action et d'un développement territorial polycentrique répond à l'objectif d'une Suisse compétitive et solidaire, et permet de renforcer la diversité régionale et la collaboration au sein des espaces fonctionnels.

##### *Principes d'action valables pour toute la Suisse*

Dotée d'une structure fédéraliste, la Suisse se caractérise par une multitude de centres petits et moyens. Cette structure polycentrique réduit les déplacements entre l'habitat et les lieux de travail, les lieux d'approvisionnement, de formation, de services et de loisirs. Un développement territorial polycentrique permet de renforcer le potentiel de chacune des régions et de préserver la compétitivité internationale de l'ensemble du pays.

La Suisse se caractérise aussi par la diversité exceptionnelle de ses régions et par leurs atouts spécifiques. Une stratégie du « tout partout » signifie la fin de cette diversité et de la qualité de vie qui en découle; par ailleurs, une telle stratégie est coûteuse et, partant, guère finançable à long terme. Les différentes régions de la Suisse sont donc invitées à identifier leurs forces et leurs particularités et à les mettre en valeur.

Le cadre de la vie quotidienne en Suisse ne se limite pas à une commune ou un canton mais dépasse toujours plus les frontières institutionnelles, s'inscrivant dans des espaces fonctionnels. Ceux-ci, à l'intérieur desquels les interpénétrations économiques, sociales et culturelles sont de plus en

**Soutenir un développement polycentrique du territoire**

**Renforcer les potentiels, ne pas vouloir tout partout**

**Collaborer à l'échelle des espaces fonctionnels**

plus nombreuses, gagnent en importance. Il s'agit dès lors de favoriser les collaborations dans ces espaces. En effet, à cette échelle, la mise en place de stratégies communes qui dépassent les frontières institutionnelles et sectorielles est à même d'atteindre le développement territorial souhaité. Des synergies sont possibles, tant entre espaces urbains et espaces ruraux qu'à l'intérieur de ceux-ci, notamment dans le domaine de l'urbanisation, mais aussi dans celui des loisirs, de l'éducation, de la santé, de l'approvisionnement, ainsi que dans le domaine de la protection et du renouvellement des ressources naturelles.

De par sa situation géographique centrale en Europe, la Suisse est concernée par le développement territorial qui a lieu à l'échelle européenne. Elle renforce sa participation aux processus européens, notamment en créant et en entretenant des alliances transfrontalières. Ses stratégies de développement territorial doivent être coordonnées avec celles des pays voisins et de l'Union européenne.

**Assurer la coordination avec le développement territorial européen**

#### *Principes d'action spatialement différenciés (carte 1)*

Le Projet de territoire Suisse distingue trois types de territoires d'action:

- *Les territoires d'action reposant sur de grands centres urbains:* ils comprennent notamment les espaces métropolitains de Zurich, de Bâle, du Bassin lémanique ainsi que la Région de la ville fédérale. Ceux-ci présentent d'étroites interdépendances économiques, sociales et culturelles. Les espaces métropolitains sont les principaux moteurs de l'économie suisse; ils assurent des fonctions essentielles dans les domaines de la formation, de la recherche et de la culture, et bénéficient d'un rayonnement international. Quant à la Région de la ville fédérale, elle dispose de qualités comparables à celles des espaces métropolitains et assume un rôle particulier en tant que centre politique de la Suisse.
- *Les territoires d'action reposant sur un réseau de villes moyennes et petites:* chacun de ces territoires d'action présente un profil et des atouts spécifiques, et offre une qualité de vie élevée. Ils se situent à proximité de territoires d'action reposant sur de grands centres urbains, assurent ainsi le lien avec ces derniers, et disposent d'un potentiel de développement économique.
- *Territoires d'action de l'espace alpin:* ces territoires sont marqués par la prédominance des paysages naturels. Ils comprennent des villes petites et moyennes aux activités diverses, des régions touristiques d'importance nationale, ainsi que des espaces ruraux périphériques avec des paysages naturels de grande valeur écologique.

**Planifier à l'échelle des territoires d'action**

La délimitation des territoires d'action n'est pas liée à des frontières communales, cantonales ou nationales; elle n'est pas définie une fois pour toutes mais reste flexible et laisse une marge de manœuvre. Certains territoires peuvent se superposer; ils peuvent comprendre des régions à empreinte rurale ou urbaine. La mise en place de ces territoires d'action sera encouragée par des partenariats entre les collectivités locales concernées, orientés sur des projets particuliers.

Les coopérations entre espaces fonctionnels existent déjà; il convient de les développer et de les renforcer, par exemple en poursuivant, en encourageant et en élargissant les thématiques traitées par les projets d'agglomération et les projets-modèles de la Confédération. Par ailleurs, il

**Renforcer la coopération au sein des espaces fonctionnels**

## Projet de territoire Suisse

s'agit de soutenir les coopérations qui existent dans les espaces ruraux, tels que les projets intercommunaux lancés dans le cadre de la Nouvelle politique régionale ou les projets-modèles du réseau fédéral Espace rural. Enfin, de nouvelles formes de collaboration devront être mises en place entre les régions urbaines et les régions rurales.

La force des territoires d'action à caractère métropolitain réside notamment dans leur dynamisme dans les domaines des services financiers, de l'économie de la connaissance, de la culture, de la formation, de la recherche et des relations internationales, dont dépend pour beaucoup la compétitivité de la Suisse. Les territoires à caractère métropolitain sont parfois en concurrence; dans d'autres cas, ils collaborent. Les collaborations doivent être renforcées, en particulier lorsqu'il s'agit de financer des infrastructures onéreuses ou de créer des synergies bénéfiques. De telles collaborations sont notamment requises entre les hautes écoles, les aéroports nationaux, ou dans le domaine de la médecine de pointe; de même, un développement de la collaboration est souhaitable afin de renforcer la fonction politique de la Région de la ville fédérale.

Entre les villes, des coopérations sont particulièrement nécessaires et profitables dans les domaines de la formation, des transports, du tourisme, de la promotion économique, ainsi que dans les domaines de la construction et de l'exploitation d'installations destinées à la culture, aux loisirs et au traitement des déchets.

Les centres de l'espace rural jouent un rôle déterminant dans le développement et l'approvisionnement des campagnes. Afin de maintenir leur rôle, il faut y concentrer les potentiels économiques et les fonctions d'approvisionnement supracommunales. Les centres touristiques alpins remplissent eux aussi une fonction importante. Ces derniers ainsi que les centres ruraux doivent être mis en réseau avec les villes environnantes, afin de pouvoir conserver leur fonction et exploiter leurs potentiels.

Les espaces fonctionnels qui s'étendent au-delà des frontières nationales recèlent un potentiel important. Pour mieux le mettre à profit, il convient de mettre en place des stratégies et des projets transfrontaliers dans les régions frontalières, à dominante tant urbaine que rurale et alpine.

**Rechercher une collaboration entre territoires d'action reposant sur des grands centres urbains**

**Encourager les partenariats entre villes et agglomérations**

**Mettre en réseaux les centres ruraux, les centres touristiques alpins et les villes**

**Mieux tirer profit de la dynamique transfrontalière**

Qui fait quoi?

Elaboration de stratégies de développement	
<b>Ensemble</b>	<p><b>Poursuivre le développement du Projet de territoire Suisse:</b> la Confédération, les cantons, les villes et les communes orientent dans le sens du Projet de territoire Suisse celles de leurs activités qui ont un impact sur le territoire. Ils participent au développement ultérieur de ce document.</p> <p><b>Poursuivre le développement de la politique des agglomérations:</b> les trois niveaux de l'Etat poursuivent ensemble le développement de la politique des agglomérations en tant que stratégie intégrée. En complément, ils définissent une politique concernant les territoires d'action reposant sur de grands centres urbains.</p> <p><b>Elaborer une stratégie générale pour les espaces ruraux:</b> les trois niveaux de l'Etat élaborent ensemble une stratégie générale pour l'espace rural et l'espace alpin.</p>
<b>Confédération</b>	<p><b>Créer un cadre favorable:</b> la Confédération soutient et met en place des conditions favorables à l'élaboration de stratégies de développement transfrontalières et interdisciplinaires dans les cantons, les villes et les communes. Elle encourage les échanges d'expériences aux plans national et international.</p>
<b>Cantons</b>	<p><b>Elaborer des stratégies de développement cantonales et supracantonales:</b> avec les villes, les communes, les cantons et pays voisins, les cantons élaborent des stratégies de développement pour les territoires d'action ou pour résoudre des problèmes communs d'aménagement. Si nécessaire, la Confédération peut être amenée à y participer en tant que partenaire.</p>
<b>Villes/ communes</b>	<p><b>Elaborer des stratégies de développement régionales:</b> au sein d'un espace fonctionnel, les villes et communes élaborent des stratégies de développement régionales qui tiennent compte de leurs atouts et de leurs faiblesses. Elles définissent des priorités, des projets et des mesures communs, en partenariat avec les deux autres niveaux de l'Etat si nécessaire.</p>
Renforcer les coopérations	
<b>Confédération</b>	<p><b>Soutenir les projets de coopération territoriale:</b> la Confédération soutient les projets qui visent une coopération au niveau territorial, par une participation financière et une activité de conseil. En organisant régulièrement des échanges d'expériences, elle favorise les contacts entre spécialistes et monde politique.</p> <p><b>Favoriser des collaborations transfrontalières plus étroites:</b> la Confédération met en place les conditions qui faciliteront la collaboration transfrontalière. Elle participe aux projets européens de développement territorial et soutient les collaborations transfrontalières des cantons, des villes et des communes.</p> <p><b>Développer la recherche dans le domaine du développement territorial:</b> la Confédération soutient les activités de recherche dans le domaine du développement territorial; elle assure la mise en réseau avec les instituts de recherche à l'étranger et encourage la formation interdisciplinaire.</p>
<b>Cantons</b>	<p><b>Renforcer les coopérations:</b> en étroite collaboration avec les villes et les communes, les cantons créent les bases nécessaires pour faciliter une collaboration efficace, à l'échelle des espaces fonctionnels ainsi qu'entre les secteurs public et privé.</p> <p><b>Résoudre les problèmes au niveau suprarégional:</b> les cantons prennent l'initiative pour assurer la coordination entre cantons, villes et communes. Ils</p>

## Projet de territoire Suisse

	mettent à contribution les services fédéraux concernés.
<b>Villes/ communes</b>	<b>Collaborer au niveau régional:</b> les villes et communes mettent en place ensemble les structures institutionnelles chargées des collaborations régionales. Elles tiennent compte des expériences faites dans les régions tierces.
<b>Approfondir la question de la compensation des charges et des avantages</b>	
<b>Ensemble</b>	<b>Elaborer des bases pour la compensation des charges et des avantages:</b> la Confédération, les cantons, les villes et les communes élaborent ensemble des bases pour la compensation des charges et des avantages entre espaces ruraux et urbains.
<b>Confédération</b>	<b>Soutenir les approches innovantes:</b> la Confédération soutient le développement d'approches innovantes dans le domaine de la péréquation des charges et des avantages. Elle assure l'échange d'expériences en Suisse.
<b>Cantons</b>	<b>Viser un meilleur équilibre entre les espaces ruraux et urbains:</b> en étroite collaboration avec les villes et les communes, les cantons mettent au point des approches innovantes qui permettent d'équilibrer les charges et les avantages entre les espaces ruraux et les espaces urbains.
<b>Villes/ communes</b>	<b>Renforcer la péréquation des charges et des avantages:</b> les villes et les communes soutiennent des réformes structurelles et initient à l'échelle surcommunale des procédures de remaniements parcellaires, d'échange de terrains, de mise en place de zones d'activités intercommunale, avec compensation équitable des coûts et des revenus et autres formes de péréquation des charges et des avantages.

### 3.2 Stratégie 2: Mettre en valeur le milieu bâti et les paysages (carte 2)

La deuxième stratégie vise à mettre en valeur le milieu bâti et les paysages. L'utilisation modérée du sol, la densification qualitative du tissu bâti, la prise en compte précoce des paysages dans la planification permettent d'améliorer la qualité urbaine et de favoriser la diversité régionale tout en conservant les ressources naturelles et les terres cultivables.

#### *Principes d'action valables pour toute la Suisse*

Pour limiter la consommation du sol, l'urbanisation doit se concentrer sur le tissu bâti existant: les espaces urbanisés compacts contribuent à réduire les frais d'infrastructure, en particulier dans les domaines de l'approvisionnement et de l'élimination des déchets. Développer l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti signifie augmenter le taux d'utilisation des surfaces urbanisées existantes, utiliser les îlots non bâtis, et favoriser la requalification et la réaffectation des surfaces des quartiers et des friches urbaines. Il convient aussi d'étudier, en cas de création de nouvelles zones à bâtir au détriment de surfaces agricoles, la possibilité de déclasser des terrains à bâtir au titre de compensation (principe de compensation). La thésaurisation des terrains doit être combattue par des mesures spécifiques. Enfin, la gestion foncière permet d'avoir une vue d'ensemble sur les zones à bâtir construites et non construites, et d'exploiter plus rationnellement les réserves d'utilisation.

Le développement de l'urbanisation doit être coordonné avec les capacités du réseau de transports existant. Dans les espaces urbains et périurbains, les cantons, les villes et les communes définissent des pôles de développement de l'urbanisation ainsi que des sites pour les installations générant un fort trafic, qui doivent bénéficier d'une bonne desserte par les transports publics. La mobilité douce y est encouragée, et intégrée de manière optimale à la structure urbaine. Dans les régions périphériques, les zones à bâtir sont coordonnées avec la desserte routière en place, compte tenu de l'importance de cette dernière pour le transport public et privé.

La qualité des lieux de vie, d'habitat et de travail dans les localités et les quartiers doit être améliorée. La densification urbaine doit promouvoir la qualité de l'espace urbain et s'intégrer au caractère du lieu. Sont à prévoir des espaces libres non construits, des espaces verts et des places publiques attrayantes qui s'intègrent au tissu bâti, favorisent la mixité tant fonctionnelle que sociale et contribuent au bien-être des habitants.

Le patrimoine culturel contribue à l'image de la Suisse et constitue un atout touristique déterminant. La Suisse a la responsabilité de protéger les sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO: les villes de Saint-Gall, de La Chaux-de-Fonds/du Locle, de Berne, ainsi que la ligne Albula/Bernina des Chemins de fer rhétiques. L'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) doit être pris en compte dans les politiques territoriales. Ce patrimoine doit être durablement garanti et développé qualitativement. En cas de conflit d'utilisation, il convient de procéder à une pesée soignée des intérêts, entre l'intérêt public de protection et le potentiel économique.

**Limiter l'extension du milieu bâti et développer l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti**

**Coordonner le développement de l'urbanisation et des transports**

**Maintenir et améliorer la qualité de la vie dans les localités et les villes**

**Valoriser le patrimoine culturel**

L'agriculture sert non seulement à assurer un approvisionnement suffisant, mais joue également un rôle pour le maintien de la biodiversité et des espaces de délasserment, l'entretien des paysages, le tourisme et la nappe phréatique. Il s'agit donc de conserver des surfaces agricoles d'un seul tenant. La protection des terres agricoles contre l'urbanisation doit être améliorée. Enfin, il faut renforcer les synergies entre l'agriculture et les autres branches de l'économie telles que le tourisme, l'économie énergétique et l'économie forestière, en particulier dans les régions de montagne.

**Protéger les terres cultivables et renforcer l'agriculture**

Afin de réduire les risques et les dommages aux infrastructures, il convient de tenir compte des dangers naturels lors de la définition de l'utilisation du sol. L'aménagement du territoire dispose d'instruments adéquats pour protéger le milieu bâti. La délimitation de zones tampons non constructibles permet, par exemple, de réduire considérablement le danger lié aux inondations, crues subites, avalanches, éboulements et autres risques.

**Coordonner utilisation du sol et lutte contre les risques naturels**

Les paysages évoluent constamment. Il importe de tenir compte de leurs spécificités dans la planification des espaces urbains et ruraux. Il convient de les identifier précisément, à l'aide de la population locale, et d'examiner les possibilités de leur valorisation. Les décisions d'aménagement doivent aussi en tenir compte. Les projets de planification et de construction doivent mettre en évidence les conflits entre utilisation et protection du paysage. Pour les résoudre, une pesée globale des intérêts s'impose, au-delà des frontières sectorielles et institutionnelles.

**Entretien du paysage et l'intégrer dans la planification**

La forêt remplit diverses fonctions: production de bois, protection contre les risques naturels, espace vital pour la faune et la flore, espace de délasserment et de loisirs. La protection et la valorisation de forêts naturelles et reliées entre elles est fondamentale. Les diverses sollicitations à l'égard de la forêt, qu'elles soient de nature écologique, économique ou sociale, doivent être coordonnées entre elles au niveau régional et avec la politique forestière de la Confédération. En région de montagne, la progression de la forêt doit être gérée, et des approches différenciées sont à développer.

**Coordonner les différentes fonctions de la forêt**

En Suisse, la biodiversité doit être préservée. L'aménagement du territoire a un rôle clé à jouer à cet égard. Il s'agit notamment de prévoir pour la faune et la flore des espaces vitaux suffisamment grands, de qualité et reliés entre eux, à l'intérieur comme à l'extérieur du milieu bâti. Par ailleurs, il convient de réserver un nombre suffisant de surfaces et de cours d'eau qui présentent une dynamique naturelle. Pour maintenir la biodiversité, il faut non seulement des espaces proches de l'état naturel mais aussi des espaces urbanisés et des espaces réservés à l'agriculture extensive. Des couloirs pour la faune doivent aussi être garantis durablement.

**Réserver les espaces nécessaires à la biodiversité**

#### *Principes d'action spatialement différenciés (carte 2)*

Désormais, la croissance de la population et des places de travail, ainsi que l'extension de la zone à bâtir, doivent être canalisées dans les zones urbaines et suburbaines des agglomérations. Il convient d'y promouvoir la mixité sociale et fonctionnelle et de développer des stratégies pour une densification de qualité, en particulier sur les friches et à proximité des

**Densifier l'espace urbain en préservant les espaces verts et la qualité du milieu bâti**

## Projet de territoire Suisse

nœuds de communication. Parallèlement, des espaces verts et des espaces libres non construits doivent être conservés ou créés en quantité suffisante; les pertes sont à compenser par une valorisation ou par la création de nouvelles liaisons vertes. Les espaces urbains et suburbains feront l'objet de stratégies développées et coordonnées au niveau régional, par les autorités concernées.

Les espaces suburbains doivent être développés et valorisés tout en conservant leurs fonctions variées: espaces urbanisés, zones de délasserement de proximité, surfaces agricoles. L'espace urbanisé doit y être délimité et densifié: les réserves d'utilisation à l'intérieur de la zone à bâtir doivent être mobilisées et la qualité du tissu bâti existant, améliorée. Il s'agit aussi d'améliorer la qualité architecturale et écologique du centre des localités, des villes et des espaces libres et routiers, tout en augmentant leur attrait pour l'habitation, le commerce de détail et les prestataires de services. Les espaces naturels et les espaces libres non construits sont à mettre en réseau et à développer à un niveau supracommunal.

**Délimiter, densifier et valoriser l'espace suburbain**

Dans les espaces périurbains soumis, dans les dernières décennies, à une pression de l'urbanisation, l'extension de l'urbanisation doit être clairement endiguée, et les nouvelles constructions se concentrer dans les noyaux bâtis existants. Les surfaces agricoles encore disponibles doivent y être préservées.

**Contenir l'étalement urbain dans les régions soumises à forte pression immobilière**

Hors des agglomérations, le développement de l'urbanisation doit être orienté vers les centres régionaux et ruraux. En assurant une densité de construction et une concentration des places de travail appropriées dans les centres, on évite une extension supplémentaire de l'urbanisation. Par une utilisation judicieuse du sol dans l'espace rural, on contribue à préserver et à promouvoir la diversité des paysages naturels.

**Renforcer les centres régionaux et ménager le paysage environnant**

Les surfaces agricoles doivent être préservées de l'urbanisation et de l'étalement urbain afin d'assurer une base d'approvisionnement suffisante pour le pays. Il convient de conserver à long terme de vastes surfaces agricoles d'un seul tenant, à usage multifonctionnel, et en priorité les surfaces d'assolement et les terres cultivables de qualité supérieure. Une collaboration étroite entre l'agriculture et les autres activités sollicitant le territoire agricole est primordiale.

**Préserver les territoires agricoles et leur continuité**

Les centres touristiques alpins sont le moteur du développement économique de l'espace alpin. L'enjeu principal est d'y préserver les paysages de montagne, en concentrant et en limitant les utilisations touristiques intensives. Il s'agit d'élaborer des conceptions touristiques régionales qui tiennent compte des changements climatiques. La problématique des résidences secondaires doit être gérée au niveau supracommunal. L'enjeu consiste à limiter et à réglementer ces constructions afin de protéger le paysage, et d'assurer à la population locale des logements abordables, bien situés et en quantité suffisante.

**Assurer un développement touristique des régions de montagne, qui respecte le paysage**

Les paysages de grande valeur doivent être conservés et utilisés de manière responsable. L'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP) répertorie les régions à protéger à l'échelle nationale. La Suisse a la responsabilité de protéger les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO sis sur son territoire: la région Jungfrau-Aletsch, le Monte San Giorgio, le Lavaux, le haut-lieu tectonique

**Ménager et préserver les paysages particulièrement remarquables**

suisse de Sardona, ainsi que les réserves de biosphère UNESCO « Val Müstair – Parc Naziunal » et la « Biosphère Entlebuch ». Parallèlement, il s'agit de protéger et de développer qualitativement les paysages culturels typiques de la Suisse, tels que les sites en terrasse des Alpes intérieures et méridionales et les voies de transports historiques. Les parcs naturels régionaux jouent un rôle clé dans le maintien des caractéristiques paysagères.

Les espaces lacustres et fluviaux assurent de nombreuses fonctions: espace naturel et de délasserment, réserve d'eau potable, alimentation de la nappe phréatique et production d'énergie. On attend de ces espaces qu'ils restent librement accessibles à la population. L'utilisation des rives est à coordonner avec la protection contre les crues. Les cours d'eau ne peuvent répondre à leurs nombreuses sollicitations que si on leur réserve suffisamment d'espace.

**Maintenir la diversité des fonctions dévolues aux rives des lacs et cours d'eau**

Des stratégies transfrontalières de développement territorial permettent de mieux utiliser toutes les potentialités de l'urbanisation et du paysage. Une collaboration transfrontalière, coordonnée avec le développement régional, s'impose, surtout dans le domaine des systèmes de transports et d'énergie et dans celui du développement de l'urbanisation.

**Coordonner l'urbanisation et l'entretien du paysage à l'échelle transfrontalière**

Il convient de poursuivre et d'élargir au-delà des frontières les collaborations visant à valoriser la nature et le tourisme. Citons le cas de la coopération transfrontalière qui existe sous le nom d'« Espace Mont-Blanc » et qui associe la Haute-Savoie, la Vallée d'Aoste et le Valais: pilotée par la « Conférence Transfrontalière Mont-Blanc », cette initiative réalise des projets communs dans les domaines des transports, du tourisme, de la protection du paysage et de l'agriculture.

**Poursuivre la collaboration transfrontalière dans les domaines de la nature et du tourisme**

Qui fait quoi?

Favoriser l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti existant	
Confédération	<p><b>Rendre possible l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti existant:</b> la Confédération crée les conditions juridiques nécessaires et soutient les approches innovantes pour développer l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti existant et assurer un dimensionnement conforme aux besoins.</p> <p><b>Utiliser judicieusement les sites désaffectés:</b> la Confédération encourage l'utilisation de sites et d'installations ferroviaires, postaux et militaires désaffectés, de manière à contribuer au développement de l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti existant. Les intérêts à long terme du développement territorial sont à prendre en compte en priorité.</p>
Cantons	<p><b>Orienter l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti existant:</b> en collaboration avec les villes et les communes, les cantons utilisent les potentialités disponibles afin de développer l'urbanisation qualitative du milieu bâti en tenant compte de critères qualitatifs. Dans leurs plans directeurs, ils fixent les modalités de réduction et de réaffectation des zones à bâtir.</p>
Villes/ communes	<p><b>Réduire les zones à bâtir surdimensionnées:</b> les villes et les communes redimensionnent la taille des zones à bâtir trop grandes et déplacent celles dont la localisation est inadéquate.</p> <p><b>Définir les potentialités d'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti existant:</b> les villes et les communes recensent leurs potentialités en termes de développement qualitatif de l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti. Elles élaborent un plan de gestion foncière au niveau communal, intercommunal ou régional, lequel intègre également la planification des espaces à maintenir libres non construits; par ailleurs, elles luttent contre la thésaurisation des terrains à bâtir.</p> <p><b>Encourager la réaffectation des friches industrielles:</b> les villes et les communes encouragent la réaffectation des friches industrielles plutôt que d'équiper de nouvelles zones à bâtir.</p> <p><b>Augmenter le taux d'occupation des résidences secondaires:</b> les villes et les communes prennent des mesures au niveau communal et au niveau supracommunal pour augmenter le taux d'occupation des résidences secondaires.</p> <p><b>Planifier les zones d'habitat et d'activités à un niveau supracommunal:</b> les villes et les communes définissent conjointement et au niveau supracommunal les grandes zones d'habitat et d'activités.</p>
Mettre en valeur le milieu bâti et les paysages	
Ensemble	<p><b>Préserver les espaces nécessaires à la biodiversité:</b> la Confédération, les cantons, les villes et les communes favorisent la biodiversité en protégeant et reliant les espaces et les paysages de grande valeur écologique.</p> <p><b>Promouvoir la qualité:</b> la Confédération, les cantons, les villes</p>

	<p>et les communes mettent en place les conditions nécessaires à une revalorisation qualitative des espaces urbanisés et du paysage.</p>
<b>Cantons</b>	<p><b>Revaloriser l'aspect des localités et du paysage:</b> en étroite collaboration avec les villes et les communes, les cantons valorisent les paysages urbains et ruraux, en dépassant les frontières administratives.</p> <p><b>Encourager un développement durable de l'urbanisation:</b> les cantons soutiennent les efforts des villes et des communes pour préserver les paysages naturels, développer et revaloriser durablement les espaces urbanisés, les quartiers et les centres des localités.</p>
<b>Villes/ communes</b>	<p><b>Revaloriser les centres des localités:</b> les villes et les communes revalorisent les centres des localités, veillent à une intégration soignée des infrastructures dans le tissu architectural existant et prennent des mesures pour revaloriser les quartiers défavorisés. Par ailleurs, ces collectivités publiques s'engagent pour la création et le développement de quartiers durables.</p> <p><b>Assurer une urbanité de qualité:</b> les villes et les communes encouragent une architecture urbaine et un développement de l'urbanisation de qualité. Elles protègent le patrimoine urbain et architectural existant, assurent la mixité sociale et fonctionnelle et réservent des espaces verts non construits pour la population..</p>
<b>Favoriser le maintien des terres c</b>	
<b>Confédération</b>	<p><b>Créer un cadre favorable à une agriculture durable:</b> la Confédération crée les conditions nécessaires pour assurer le maintien de la production agricole, des prestations d'intérêt général de l'agriculture, ainsi qu'un approvisionnement suffisant à long terme.</p> <p><b>Assurer le maintien des surfaces d'assolement:</b> la Confédération garantit une protection durable des terres cultivables, notamment des surfaces d'assolement.</p> <p><b>Assurer une base alimentaire saine:</b> la Confédération prend des mesures pour assurer l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires saines et de qualité.</p>
<b>Cantons</b>	<p><b>Assurer systématiquement le maintien des terres agricoles:</b> les cantons créent les conditions territoriales nécessaires au maintien de l'agriculture et assurent le maintien de grandes zones agricoles et cultivables d'un seul tenant, notamment des surfaces d'assolement.</p>
<b>Villes/ communes</b>	<p><b>Maintenir les fonctions de la zone agricole:</b> les villes et les communes veillent ensemble à ce que la qualité et la surface des terres agricole soient préservées.</p> <p><b>Régler les conflits d'utilisation:</b> les villes et les communes règlent les conflits entre l'utilisation agricole, l'utilisation à des fins récréative et d'autres utilisations des terres agricoles.</p>

### **3.3. Stratégie 3: Coordonner les transports, l'énergie et le développement territorial (carte 3)**

La troisième stratégie est destinée à mieux coordonner transports, énergie et développement territorial. L'accent doit être mis sur une meilleure planification commune entre urbanisation et transports, sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique, sur une bonne accessibilité régionale et internationale, et sur un système de transports financièrement viable. Une telle stratégie permet d'atteindre simultanément plusieurs objectifs: le pilotage de la mobilité, le renforcement de la compétitivité et le maintien des ressources naturelles.

#### *Principes d'action valables pour toute la Suisse*

Le développement du système de transports doit intégrer tous les moyens de transports et être coordonné avec le développement territorial. La desserte et les liaisons entre les centres doivent être assurées conformément à leurs fonctions respectives. L'exploitation optimale des infrastructures existantes est nécessaire pour assurer une gestion efficace du trafic et éviter des constructions complémentaires ou nouvelles. Il convient aussi de minimiser les retombées négatives du trafic sur la population, l'économie et l'environnement. Cela implique que les différents modes de transports soient appréhendés de manière globale.

Pour renforcer le développement territorial polycentrique et pour assurer la compétitivité de l'économie suisse, il est indispensable de disposer d'un système de transports efficace. Dans les centres urbains, les réseaux de transports existants atteignent leurs limites. Il faut à la fois accroître leur efficacité et les développer de manière ciblée. Il importe tout particulièrement de renforcer les transports publics dans les agglomérations et de promouvoir la mobilité douce.

La Suisse est partie prenante d'un réseau international de transports. Les espaces métropolitains et la Région de la ville fédérale doivent être mieux raccordés aux principaux axes de transports ferroviaires et routiers européens, en tenant compte de la politique de développement du réseau ferroviaire à grande vitesse de l'Union européenne. Les trois aéroports nationaux de Zurich-Kloten, Genève-Cointrin et Bâle-Mulhouse doivent continuer d'assurer les liaisons avec le trafic aérien international. Une bonne accessibilité intercontinentale constitue un facteur géographique clé, avant tout pour les espaces métropolitains et la Région de la ville fédérale.

Il faut aussi assurer une desserte appropriée des centres ruraux et des régions voisines, notamment par le biais d'une meilleure connexion entre tous les moyens de transports. Des centres ruraux dynamiques, bien pourvus d'entreprises commerciales et industrielles, permettent de réduire les mouvements de pendulaires. Les infrastructures désuètes, utilisées de manière intensive, doivent être remplacées. Pour les infrastructures de périphérie peu utilisées il convient de prévoir et de mettre en œuvre des solutions alternatives moins coûteuses.

**Faire concorder le développement du système des transports et le développement territorial**

**Optimiser les connexions entre les espaces urbains**

**Améliorer les liaisons internationales**

**Assurer la desserte des espaces ruraux**

## Projet de territoire Suisse

En matière de trafic voyageurs et marchandises, les différents moyens de transports doivent être mis à profit selon leurs avantages respectifs. La route assure la desserte du territoire à large échelle. Pour les liaisons à haute fréquentation entre deux localités, notamment le transport de personnes entre les centres ou le transport de marchandises d'une frontière à l'autre, le train est le moyen de transport le plus avantageux, le plus rapide, le plus sûr et le plus économe en ressources. Dans les agglomérations, la part des transports publics et de la mobilité douce devra être augmentée. Les interfaces de transports jouent un rôle clé lorsqu'il s'agit de combiner plusieurs moyens de transports et pour interconnecter de manière optimale les réseaux d'importance nationale et les réseaux d'importance régionale.

**Exploiter la complémentarité des modes de transports selon leurs atouts respectifs**

L'objectif de la politique énergétique suisse est d'assurer un approvisionnement énergétique sûr, économique et respectueux de l'environnement. L'aménagement du territoire et la planification des transports peuvent contribuer de manière déterminante à la réalisation de cet objectif, en favorisant les habitats compacts, les déplacements courts entre travail, habitat et loisirs, en encourageant une part plus élevée de mobilité douce. Il s'agit également d'assurer un transport de l'énergie efficient et, lors des rénovations urbaines, un assainissement énergétique du tissu bâti existant.

**Créer des conditions spatiales propres à favoriser les économies d'énergie**

Un approvisionnement énergétique sûr et efficient constitue un facteur clé pour le développement économique et de la société. Pour assurer cet approvisionnement, il faut des infrastructures de production, de transport et de stockage de l'énergie et d'élimination des déchets nucléaires. Il revient à l'aménagement du territoire de mettre en place des conditions cadres pour construire et exploiter ces infrastructures, ainsi que pour développer les énergies renouvelables et résoudre les conflits qui en résultent.

**Permettre un approvisionnement énergétique efficient**

Afin de remplir les objectifs en matière de transport d'énergie, il faut que les infrastructures nécessaires soient réalisées en temps opportun, à un coût raisonnable, et puissent être exploitées durablement. Il est impératif de réserver les espaces et les tracés en surface et en sous-sol requis à cet effet. Les activités à incidence territoriale doivent donc être coordonnées dans une optique globale et en collaboration avec les différents niveaux de l'Etat.

**Réserver les espaces nécessaires à la réalisation des infrastructures**

La construction et l'entretien des infrastructures sont coûteux. Il s'agit d'optimiser les infrastructures existantes pour éviter de nouvelles constructions ou extensions. L'application du principe de la vérité des coûts ainsi que les instruments de pilotage et d'incitation proposés par le marché y contribuent. Lorsque des constructions nouvelles sont nécessaires, il y a lieu de mettre à profit les synergies avec d'autres infrastructures, ce qui permet de limiter les effets négatifs sur le sol, le tissu bâti, la santé de la population et la biodiversité. Par ailleurs, l'impact négatif sur le paysage doit si possible être minimisé.

**Utiliser les infrastructures de manière optimale et en réduire les effets défavorables**

*Principes d'action spatialement différenciés (carte 3)*

Aujourd'hui, les liaisons entre les centres, grands et moyens, sont d'excellente qualité. Il s'agit de les maintenir, voir de les renforcer de manière ciblée si cela se justifie économiquement. La priorité revient aux corridors est-ouest et nord-sud. La coordination entre transports publics et privés doit être assurée.

**Maintenir et améliorer de manière ciblée les liaisons de transports entre les grands et moyens centres urbains**

Les mesures en faveur du trafic d'agglomération bénéficient aujourd'hui du soutien de la Confédération, lorsqu'elles font partie d'un projet d'agglomération. La Confédération s'efforcera de pouvoir assurer un tel soutien également à l'avenir. Afin d'éviter un étalement urbain supplémentaire, l'amélioration de la capacité des réseaux de transports (réseau routier, RER, trams, bus) a la priorité sur toute extension des réseaux.

**Optimiser le trafic d'agglomération**

Les déplacements entre les agglomérations et l'espace rural environnant doivent être maîtrisés. Il faut éviter que l'amélioration de la desserte par les transports de ces territoires se solde par un étalement urbain supplémentaire. Le long des axes de pénétration dans les centres, le trafic doit être canalisé en combinant judicieusement les différents moyens de transports, de manière à réduire les nuisances pour les quartiers concernés.

**Maîtriser la desserte des aires d'influence des grands centres urbains**

La desserte des centres ruraux et des centres touristiques alpins doit être adaptée à leurs fonctions: il faut que les centres ruraux disposent de bonnes liaisons avec le centre urbain le plus proche. Les régions touristiques doivent être facilement accessibles depuis les grands centres du pays.

**Maintenir une bonne desserte des centres ruraux et des centres touristiques alpins**

Certains nœuds de communication et corridors routiers et ferroviaires souffrent de capacités insuffisantes. Les conflits entre trafic de transit international d'une part, et trafic national et régional d'autre part, se multiplient. Ces conflits ont des retombées négatives sur les flux de transports de voyageurs et de marchandises, sur la qualité de l'air ainsi que sur le niveau sonore. Dans les espaces concernés, il convient d'associer la Confédération, les cantons, les villes et les communes à la recherche de solutions tenant compte de l'ensemble des besoins et moyens de transports.

**Gérer les conflits entre le trafic de transit, le trafic national et la desserte régionale**

L'intégration au réseau de transports européen et l'existence de bonnes liaisons de transports avec les métropoles européennes est d'une haute importance pour la place économique suisse. Les liaisons avec les principaux axes ferroviaires et routiers européens doivent être améliorées. La Suisse doit s'engager en faveur d'une réalisation complète et sans délai des raccordements prévus.

**Améliorer le raccordement aux principaux axes de transports européens**

Les aéroports internationaux sont eux aussi déterminants pour le développement de la Suisse et de sa compétitivité. Leur localisation, à proximité des agglomérations, réduit les trajets mais limite en même temps les possibilités de développement de ces infrastructures. L'aménagement du territoire doit donc veiller à minimiser les conflits entre territoires urbanisés et trafic aérien, et à maintenir le trafic aérien à long terme.

**Assurer une intégration territoriale optimale des aéroports internationaux**

## Projet de territoire Suisse

Les ports rhénans constituent des plaques tournantes importantes en termes d'importation de matières premières. Il convient donc de maintenir et renforcer leurs capacités. La Suisse doit également mettre en place des plateformes de transbordement de marchandises entre le rail et la route, et les coordonner à l'échelle nationale.

**Localiser et aménager  
judicieusement les aires  
de transbordement de  
marchandises**

Qui fait quoi?

<b>Coordonner l'urbanisation, les infrastructures, les transports et l'énergie</b>	
<b>Ensemble</b>	<p><b>Assurer la coordination entre les moyens de transports:</b> la Confédération, les cantons, les villes et les communes contribuent ensemble à améliorer le système global de transports. Ils coordonnent les moyens de transports entre eux et avec le développement territorial.</p> <p><b>Réserver des sites destinés à accueillir des infrastructures d'importance stratégique:</b> la Confédération, les cantons, les villes et les communes réservent, à travers une démarche de coordination, des sites potentiellement aptes à accueillir des infrastructures de transport et d'énergie.</p> <p><b>Coordonner l'utilisation du sous-sol:</b> la Confédération, les cantons, les villes et les communes considèrent le sous-sol comme partie intégrante de l'aménagement du territoire. Ils élaborent des études de base ainsi que des instruments en vue de son utilisation rationnelle et coordonnée.</p> <p><b>Elaborer une stratégie logistique commune aux différents modes de transports:</b> la Confédération, les cantons, les villes et les communes élaborent une stratégie logistique intégrant les différents modes de transports.</p>
<b>Confédération</b>	<p><b>Assurer la coordination entre transports et développement territorial:</b> la Confédération coordonne la planification des infrastructures de transports qui relèvent de sa compétence et les stratégies de développement territorial des cantons, des villes et des communes. Elle assure la fonctionnalité à long terme des réseaux routiers et ferroviaires ainsi que des aéroports internationaux .</p> <p><b>Soutenir les efforts en vue de décentraliser la production d'énergie et d'accroître l'efficacité énergétique:</b> la Confédération soutient et coordonne les efforts entrepris par les cantons, les villes et les communes en vue d'assurer des sites adéquats et de mettre en place des structures spatiales favorisant une utilisation efficace de l'énergie.</p> <p><b>Faire la balance entre l'intérêt national de l'approvisionnement énergétique et celui de la protection du paysage:</b> la Confédération coordonne la planification des infrastructures énergétiques relevant de sa compétence avec les intérêts de la protection du paysage.</p>
<b>Cantons</b>	<p><b>Intégrer la coordination de l'urbanisation et des transports dans le plan directeur:</b> les cantons traitent, dans leurs plans directeurs, la question du développement coordonné de l'urbanisation et des transports avec l'approvisionnement en énergie. Ils coordonnent leurs stratégies de développement avec les plans sectoriels de la Confédération.</p> <p><b>Localiser judicieusement les sites de production d'énergies renouvelables:</b> les cantons définissent des sites qui se prêtent à la production décentralisée d'énergie. Ce faisant, ils collaborent avec les villes et les communes; et si nécessaire, avec les cantons voisins, les services fédéraux et les pays voisins.</p> <p><b>Encourager les structures spatiales qui favorisent l'utilisation efficace de l'énergie:</b> en collaboration avec les villes et les communes, les cantons définissent des sites qui se prêtent à la production décentralisée d'énergie.</p>
<b>Villes/communes</b>	<p><b>Localiser de manière optimale les espaces bâtis:</b> les villes et les communes localisent de manière adéquate les installations d'approvisionnement, les zones</p>

	<p>résidentielles et les zones d'activités. Elles veillent à ce que ces sites bénéficient d'une desserte suffisante par la route, les transports publics et pour la mobilité douce, en prenant les mesures nécessaires afin d'éviter une surcharge des infrastructures existantes.</p> <p><b>Coordonner zones à bâtir et réseau de transports:</b> les villes et les communes dimensionnent leurs zones à bâtir conformément aux besoins et en tenant compte des capacités des réseaux de transports et d'approvisionnement.</p> <p><b>Exploiter les sources d'énergie indigènes:</b> les villes et les communes définissent le potentiel des sources d'énergie indigènes, encouragent l'efficacité énergétique et prennent les mesures requises pour utiliser ce potentiel.</p> <p><b>Développer une urbanisation peu gourmande en énergie:</b> les villes et les communes développent des modes d'urbanisation efficaces du point de vue énergétique et permettant l'utilisation d'énergies renouvelables.</p>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### 4. Travailler ensemble

La Confédération, les cantons, les villes et les communes adoptent ensemble le Projet de territoire Suisse; ce faisant, ils confirment leur volonté d'utiliser ce document comme cadre de référence et comme aide à la décision lors de leurs activités à incidence territoriale. Ils témoignent ainsi de leur volonté de renforcer la collaboration tripartite et la coordination de leurs activités à incidence territoriale.

En adoptant le Projet de territoire Suisse, la Confédération, les gouvernements cantonaux, les exécutifs des villes et des communes s'entendent donc sur les principes suivants:

- Chacun des trois niveaux étatiques intègre les principes d'action, les stratégies et les mesures du Projet de territoire Suisse, à la fois aux instruments et procédures existants de l'aménagement du territoire (plans directeurs, conceptions cantonales du développement territorial, conceptions, plans sectoriels, inventaires fédéraux, plans d'affectation, projets d'agglomération, projets-modèles) et à leurs activités à incidence territoriale.
- La Confédération, les cantons, les villes et les communes concrétisent le Projet de territoire Suisse à l'échelon approprié et soutiennent les approches et les procédures innovantes de collaborations par-delà les frontières, tant spatiales et sectorielles qu'institutionnelles. Si nécessaire, ils élaborent des stratégies territoriales supracommunales voire supracantonales.
- La Confédération, les cantons, les villes et les communes orientent leurs planifications en fonction des dispositions du Projet de territoire Suisse. Ils encouragent la collaboration entre les services concernés à l'intérieur de leur territoire respectif et au-delà. Des évaluations, effectuées à intervalles réguliers, permettent de vérifier la cohérence des activités à incidence territoriale des secteurs politiques concernés et des objectifs du Projet de territoire Suisse; si nécessaire, les adaptations requises sont mises en place.
- La Confédération, les cantons, les villes et les communes encouragent la réflexion et l'action à l'échelle des espaces fonctionnels et des territoires d'action. Ils mettent en place l'organisation nécessaire à cet effet.
- La Confédération, les cantons, les villes et les communes soutiennent les approches innovatrices et orientées sur les projets, et engagent une réflexion sur la qualité des espaces bâtis et des paysages.
- Lors de la concrétisation du Projet de territoire Suisse, la Confédération, les cantons, les villes et les communes collaborent avec les acteurs privés.

La Confédération, les cantons, les villes et les communes poursuivent leur dialogue tripartite. Tous les cinq ans, ils évaluent l'état de réalisation du Projet de territoire Suisse ainsi que la nécessité de l'adapter.

## **Partie B: penser et agir à l'échelle des territoires d'action**

Le Projet de territoire Suisse propose douze territoires d'action pour concrétiser les objectifs et les stratégies. Il distingue quatre territoires d'action reposant sur de grands centres urbains (Zurich, Bâle, Bassin lémanique, Région de la ville fédérale), cinq territoires d'action reposant sur un réseau de villes moyennes et petites (Lucerne, Città Ticino, Arc jurassien, Aareland, Nord-Est de la Suisse) et les trois territoires d'action de l'espace alpin (Gothard, Alpes occidentales, Alpes orientales). Les acteurs de ces régions sont invités à participer à la concrétisation et à la mise en œuvre du Projet de territoire Suisse.

Les caractéristiques des territoires d'action sont brièvement décrites ci-dessous. Les territoires d'action, qui comprennent aussi bien des régions urbaines que des régions rurales, sont le plus souvent étroitement imbriqués et confrontés à des défis semblables. A chaque espace correspond une structure économique, des infrastructures (transports, communication, énergie, approvisionnement et gestion des déchets) et des paysages particuliers (paysages urbanisés, lacustres, fluviaux, de collines et de montagnes). Sur la base du profil de chacun de ces territoires, le présent document propose des orientations stratégiques en tenant compte des forces et des défis propres à chacun. Ces orientations stratégiques sont prioritaires pour les partenaires du Projet de territoire, dans une perspective nationale.

Les orientations stratégiques ne sont pas dépourvues de certaines contradictions. Elles font apparaître que les trois dimensions du développement durable (la société, l'économie et l'environnement) sont parfois en concurrence les unes avec les autres. Lors de la mise en œuvre du Projet de territoire Suisse, il convient de tenir compte des différentes orientations stratégiques de manière équilibrée. L'objectif est de préserver un cadre de vie attrayant pour les générations futures. Dans le cas d'un projet concret, il convient de procéder à une pesée de tous les intérêts en présence.

Les orientations stratégiques ne sont pas gravées dans le marbre. Dans la pratique, les objectifs et les stratégies des chapitres 2 et 3 sont à mettre en œuvre en priorité. L'utilisation modérée du sol, le maintien de la biodiversité, l'encouragement de la mobilité durable, des énergies renouvelables et d'un approvisionnement efficient de l'énergie ainsi que la préservation du patrimoine culturel, sont des objectifs qui s'appliquent à tous les territoires d'action. Le Projet de territoire Suisse met en outre l'accent sur des orientations spécifiques, propres à chaque territoire d'action.

Ces douze territoires d'action ne sont pas gravés dans la pierre et ne sont pas exhaustifs. Les situations décrites et les orientations proposées sont dynamiques et soumises à changement. Les acteurs concernés sont invités à préciser les orientations et le périmètre de leur territoire d'action, à identifier éventuellement d'autres atouts et défis, et à mettre en place les mesures pour un développement durable. Dans ce contexte, les stratégies visant à renforcer la coopération et le partenariat sont à privilégier.

## Projet de territoire Suisse

Les territoires d'action n'obéissent pas à une délimitation stricte. Ils peuvent se chevaucher, si bien qu'une région peut appartenir à plusieurs territoires d'action à la fois (par exemple le long de la chaîne du Jura, les espaces de transition dans les cantons de Schwyz, Fribourg, Vaud et du Valais, la région comprise entre Aarau et Lucerne ainsi que dans les deux cantons d'Appenzell). Les acteurs locaux sont les personnes les mieux à même de délimiter les territoires d'action. Ils sont invités à tenir compte, dans leurs projets respectifs, des espaces de transition (régions appartenant à plusieurs territoires d'action), notamment des besoins et atouts spécifiques de ceux-ci.

## 5. Les territoires d'action reposant sur de grands centres urbains

Les territoires d'action de Zurich, de Bâle, du Bassin lémanique et de la Région de la ville fédérale se distinguent par leur dynamique métropolitaine. En leur qualité de centres de décision économiques et politiques, ils disposent d'un rayonnement national et international considérable; inversement, ils subissent les effets des développements qui ont lieu à l'étranger. Le défi pour eux consiste à maintenir et à développer leur compétitivité internationale et nationale, sans porter atteinte à leur niveau de vie élevé et à leurs paysages (qualités architecturales, régions de délasserement de proximité et paysages naturels).

### 5.1 L'espace métropolitain de Zurich

L'espace métropolitain zurichois comprend, dans son secteur central, les cantons de Zurich, de Schaffhouse et de Zoug ainsi que des parties des cantons de Thurgovie, de Saint-Gall, d'Argovie, de Lucerne et de Schwyz; son secteur élargi s'étend jusqu'au sud de l'Allemagne, au lac des Quatre-Cantons et au lac de Walensee. Cet espace doit ses excellentes performances économiques à un large éventail d'activités à forte valeur ajoutée, en particulier à un « cluster financier » compétitif au plan international. Les secteurs des transports, de la communication et de la création, ainsi que de nombreuses industries tournées vers l'exportation contribuent aux performances de cet espace, tout comme le rayonnement national et international de son pôle de formation et de recherche, et son attrait culturel et touristique. Cet espace métropolitain doit aussi sa position de choix à son excellent raccordement aux réseaux de transports nationaux et internationaux (aéroport, chemin de fer, routes nationales), à la qualité architecturale de ses centres urbains, à la variété de ses paysages et à ses régions de délasserement de proximité. Les centres moyens et petits, tels que Schaffhouse, Frauenfeld, Rapperswil, Zoug, Schwyz, Baden et Lenzbourg, entretiennent des liens forts avec Zurich et contribuent à conférer à cet espace un potentiel social, économique et culturel fort et diversifié.

Il s'agit de renforcer ces qualités économiques et culturelles, sans pour autant porter atteinte aux qualités de ce territoire urbanisé et à son paysage.

#### *Stratégies*

Il faut favoriser la mise en place de conditions propices à l'économie de la connaissance, en particulier des conditions de vie attrayantes, en comparaison internationale, pour les employés hautement qualifiés, de même que le raccordement optimal aux réseaux de transports nationaux et internationaux. Il convient aussi de renforcer la coopération transfrontalière et la constitution de réseaux entre les universités, les hautes écoles, l'EPFZ et les acteurs économiques. Ces mesures sont à coordonner avec celles qui visent à profiler davantage la région comme centre de congrès.

**Promouvoir  
l'économie de la  
connaissance**

Une offre culturelle de rayonnement international et une offre de loisirs diversifiée, couplée à la préservation des qualités paysagères, constituent des facteurs déterminants de la qualité de vie. Il s'agit de les promouvoir de manière ciblée, de même que la qualité des espaces libres non construits et des paysages urbains et ruraux.

**Promouvoir la qualité  
de vie**

## Projet de territoire Suisse

Les acteurs concernés concentrent leurs efforts afin d'encourager le développement durable de la ville-centre de Zurich, de la vallée de la Limmat (y compris Zürich West), de la vallée de la Glatt (y compris Zürich Nord) et de Winterthur, ainsi que des centres moyens et petits de la région métropolitaine.

**Encourager la formation de pôles de développement métropolitain**

Dans les espaces urbains à densifier, il convient de proposer une offre de logement diversifiée, attrayante et suffisante, pour répondre aux différents besoins de la population et pour maintenir une bonne mixité sociale. Dans le cadre des mesures de densification, on veillera à assurer un habitat de bonne qualité.

**Assurer une offre de logements diversifiée et attrayante**

La fonctionnalité, l'attrait et l'intégration optimale de l'aéroport de Zurich-Kloten au réseau international doivent être assurés à long terme, sans pour autant compromettre la qualité des quartiers environnants. Dans ce contexte, il s'agit de régler les conflits avec le développement de l'urbanisation (p. ex. la question des nuisances sonores). Des synergies avec l'aéroport de Bâle-Mulhouse sont à envisager.

**Assurer la fonctionnalité de l'aéroport à long terme**

Des liaisons ferroviaires de qualité optimale sont à maintenir entre les centres situés dans l'espace métropolitain et les centres nationaux. Le raccordement de Zurich au réseau ferroviaire européen à grande vitesse est amélioré, notamment les liaisons en direction de Stuttgart, Munich, Francfort, Paris et Milan.

**Assurer les liaisons avec les centres et le raccordement au réseau ferroviaire européen à grande vitesse**

Au niveau régional, le RER existant assure une excellente desserte de l'espace métropolitain. Cet atout est à mettre à profit afin de favoriser systématiquement un développement de l'urbanisation compact et orienté vers l'intérieur. La densification de l'offre dans espaces urbains et suburbains doit primer sur l'extension du réseau RER dans l'espace périurbain; elle doit être coordonnée avec les transports individuels motorisés, connectée à un réseau dense de desserte de proximité (tram, bus, mobilité douce) et coordonnée avec les offres de mobilité combinée (parkings d'échange pour les voitures et les vélos).

**Assurer la fonctionnalité du RER dans les espaces urbains et suburbains**

La capacité du réseau routier suprarégional doit être assurée, en particulier dans les secteurs de Baregg, Limmattal, Gubrist, Glattal et Winterthur. L'aménagement du territoire crée les conditions permettant d'éviter que le développement de l'urbanisation n'exerce une pression supplémentaire sur le réseau routier suprarégional. La fonction d'axe de transit est-ouest de la route nationale A1 doit être assurée à long terme, ainsi que les connexions vers les régions frontalières voisines. Les infrastructures routières doivent être coordonnées avec le développement du milieu bâti et l'environnement.

**Assurer la fonctionnalité du réseau routier**

Dans les espaces fonctionnels urbains et ruraux interdépendants, des stratégies communes devront voir le jour pour assurer un développement coordonné de l'habitat, de l'emploi, des services et des espaces de délasserment ainsi que des infrastructures nécessaires, tout en respectant le paysage. Les stratégies à mettre en place devront concentrer l'urbanisation sur les centres existants, et valoriser les paysages ruraux et les espaces de délasserment.

**Élaborer ensemble des stratégies communes pour développer l'urbanisation**

Les hauteurs et les crêtes boisées (p. ex. Pfannenstiel, Lägern, Irchel), les vallées soumises à une exploitation intensive (p. ex. Limmattal), les paysages lacustres et fluviaux (p. ex. les lacs de Zurich, des Quatre-Cantons et de Zoug, les chutes du Rhin et la vallée de la Reuss) et les paysages de montagne (p. ex. Righi, Mythen, Hochstuckli, Hoch-Ybrig, Glärnisch) doivent être maintenus comme espaces naturels, espaces de délasserement de proximité, comme sites touristiques, espaces agricoles et forestiers. Il faut y éviter les effets de coupure et préserver ces espaces de l'étalement urbain.

**Conserver la diversité des paysages et des espaces de délasserement de proximité**

Les grandes surfaces agricoles, notamment la vallée de la Linth, certaines parties de Thurgovie, le Klettgau, le Zürcher Weinland et le Freiamt doivent être conservés au titre de terres agricoles de qualité supérieure, pour un usage multifonctionnel; leur fonction de réseau écologique doit être maintenue et il s'agit de les préserver de l'étalement urbain. Les zones agricoles situées à proximité des villes et des agglomérations doivent conserver leur vocation multifonctionnelle et être systématiquement préservées de nouvelles constructions.

**Valoriser et relier entre eux les grands espaces agricoles**

La Conférence métropolitaine zurichoise doit être développée progressivement en vue de renforcer la collaboration à l'intérieur de l'espace métropolitain, et au-delà avec d'autres espaces fonctionnels.

**Développer la Conférence métropolitaine zurichoise**

## **5.2 L'espace métropolitain trinational de Bâle**

L'espace métropolitain trinational de Bâle comprend, dans le secteur central, les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, une partie des cantons du Jura, de Soleure et d'Argovie. Son secteur élargi s'étend jusqu'à l'Alsace et au sud du Land de Bade. L'industrie chimique et des sciences de la vie jouent un rôle moteur dans l'économie de l'espace métropolitain bâlois. Avec l'offre culturelle, elle constitue un facteur clé du rayonnement international de la région. Elle doit aussi sa renommée à son économie financière et créative, ainsi qu'à ses nombreuses foires. Les ports de Bâle relient la Suisse aux grandes voies navigables internationales et servent de plaque tournante logistique. La bonne intégration de la région bâloise dans les réseaux de transports nationaux et internationaux (aéroport de Bâle-Mulhouse, réseau ferroviaire, principaux axes de transports européens, navigation rhénane), sa situation au carrefour de trois pays, de même que l'attrait des paysages jurassiens et rhénans et des espaces de délasserement de proximité, constituent d'autres atouts de cette région.

Ces atouts doivent être renforcés, sans compromettre les qualités exceptionnelles des paysages urbains et ruraux de la région.

Son avenir dépendra dans une large mesure de son aptitude à poursuivre la collaboration transfrontalière, ainsi qu'à définir et à mettre en œuvre une stratégie territoriale commune par-delà les frontières.

### Stratégies

La politique de la recherche et des hautes écoles, et la promotion économique, visant à attirer de nouvelles entreprises, doivent s'efforcer de consolider et d'encourager les atouts régionaux que constituent les secteurs-phares des sciences de la vie, de la chimie, de l'économie financière, de la logistique et de l'économie créative. Parallèlement, il s'agit d'encourager de manière ciblée d'autres branches de l'économie, afin de réduire la dépendance au secteur des sciences de la vie. Il convient par ailleurs de promouvoir les coopérations transfrontalières et la mise en réseau des universités, des hautes écoles spécialisées, ainsi que les liens entre ces institutions et les acteurs économiques.

**Renforcer les secteurs-phares et poursuivre la diversification de l'économie**

Le positionnement de l'espace métropolitain bâlois comme centre de foire, national et international, doit être maintenu et renforcé.

**Profilier la région comme centre de foire**

Une offre culturelle de rayonnement international et une offre diversifiée de loisirs, couplée à la préservation des qualités paysagères, constituent des facteurs déterminants de la qualité de vie. Il s'agit de les promouvoir de manière ciblée, de même que la qualité des espaces libres non construits et des paysages urbains et ruraux.

**Promouvoir une qualité de vie élevée**

Les acteurs concernés concentrent leurs efforts afin de renforcer l'attractivité de l'espace métropolitain. A cette fin, ils collaborent si nécessaire avec d'autres espaces fonctionnels, en Suisse ou à l'étranger. Le développement territorial durable doit être encouragé, en particulier dans le centre de l'agglomération et dans les corridors urbains de la vallée du Rhin, du Wiesental, de l'Ergolzthal, du Birstal et du Leimental.

**Soutenir les pôles de développement métropolitains**

Dans les espaces urbains à densifier, il convient de proposer une offre de logement diversifiée, attrayante et suffisante, pour répondre aux différents besoins de la population et pour maintenir une bonne mixité sociale. Dans le cadre des mesures de densification, on veillera à assurer un habitat de bonne qualité.

**Assurer une offre de logements diversifiée et attrayante**

En collaboration avec les services étrangers concernés, le RER existant doit être développé en un système transfrontalier, et l'offre étoffée si nécessaire. Il importera en particulier de veiller à maintenir une capacité suffisante entre Bâle et Olten. Pour éviter une poursuite de l'étalement urbain, le développement de l'urbanisation doit se concentrer autour des arrêts de transports publics. Dans les espaces urbains à densifier, le RER doit être complété par un réseau dense de desserte de proximité (tram, bus, mobilité douce), à l'offre attractive, et par des interfaces favorisant la mobilité combinée (parkings d'échange pour les voitures et les vélos).

**Développer un système RER transfrontalier**

Le rôle de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, en tant que troisième aéroport international de la Suisse doit être renforcé, en collaboration avec les partenaires français et allemands. Le raccordement de l'aéroport au réseau ferroviaire régional, national et international est amélioré.

**Renforcer le rôle de l'aéroport de Bâle-Mulhouse**

L'espace métropolitain de Bâle dispose aujourd'hui déjà d'un excellent raccordement au réseau ferroviaire européen à grande vitesse, qui le relie à Francfort, à Strasbourg et à Paris. La qualité de ces liaisons doit être assurée, d'entente avec les pays concernés. Les liaisons entre Bâle et les

**Assurer les liaisons avec les centres et le raccordement au réseau ferroviaire européen à grande vitesse**

autres espaces métropolitains suisses devront bénéficier de capacités suffisantes.

Le rôle de la région bâloise comme plate-forme logistique doit être maintenu et renforcé. Une stratégie globale doit être mise en place pour coordonner les intérêts en jeu en matière de mobilité, de logistique et de développement de l'urbanisation. Les conflits entre modes de transports (transit, trafic national, trafic régional) doivent être réglés au niveau transfrontalier. Enfin, la fonctionnalité et le développement des ports rhénans doivent être garantis à long terme.

**Renforcer la plate-  
forme logistique**

La capacité du réseau routier suprarégional doit être assurée, en particulier en ville de Bâle, en direction de Hagnau-Augst, Hagnau-Aesch ainsi que de Laufon et Delémont. L'aménagement du territoire crée les conditions permettant d'éviter que le développement de l'urbanisation n'exerce une pression supplémentaire sur le réseau routier suprarégional. La fonction d'axe de transit nord-sud de la route nationale doit être assurée à long terme, ainsi que les connexions vers les régions frontalières voisines. Les infrastructures routières doivent être coordonnées avec le milieu bâti et l'environnement.

**Assurer la fonctionnalité  
du réseau routier**

Dans les espaces fonctionnels urbains et ruraux interdépendants, des stratégies communes devront voir le jour pour assurer un développement coordonné de l'habitat, de l'emploi, des services et des espaces de déassement ainsi que des infrastructures nécessaires, tout en respectant le paysage. Les stratégies à mettre en place devront concentrer l'urbanisation sur les centres existants et valoriser les paysages ruraux et les espaces de déassement.

**Élaborer ensemble des  
stratégies communes  
pour développer  
l'urbanisation**

Le Rhin est un élément paysager marquant et porteur d'identité dans l'espace métropolitain bâlois. Il convient de l'aménager en un paysage urbain naturel et varié, dans la mesure du possible accessible au public et relié aux réseaux écologiques. Les paysages caractéristiques du Jura tabulaire et du Jura plissé (p. ex. Blauen, Laufonnais, parties rurales du canton du Jura, Jura tabulaire bâlois, soleurois et du Fricktal) doivent être préservés et entretenus.

**Préserver les  
paysages rhénans et  
du Jura**

Les régions agricoles, sylvicoles et naturelles d'un seul tenant du Fricktal, du Laufonnais et de l'Ergolztal doivent être préservées de l'étalement urbain et des modes d'exploitation intensifs; elles doivent être valorisées comme sites de production agricole et comme lieux de déassement de proximité attrayants.

**Valoriser les espaces  
agricoles**

Dans le cadre du projet d'agglomération, il faut poursuivre la collaboration avec les partenaires de l'Eurodistrict trinational de Bâle (TEB), afin d'accroître l'attrait de l'espace métropolitain bâlois; dans ce contexte, l'extension des infrastructures de transports publics (réseau de tram et RER) revêt une importance particulière. La collaboration transfrontalière acquiert une visibilité pour le public à travers des projets concrets. A plus large échelle, Bâle doit renforcer ses relations avec la Conférence métropolitaine de Zurich et avec l'Espace métropolitain trinational du Haut-Rhin. La Conférence métropolitaine de Bâle doit être renforcée afin de consolider la collaboration entre les partenaires du Nord-Ouest de la Suisse et les voisins d'outre-Rhin.

**Approfondir la  
collaboration  
transfrontalière**

### 5.3 L'espace métropolitain lémanique

L'espace métropolitain lémanique est l'un des sites économiques les plus dynamiques de la Suisse et un pôle d'attraction pour les organisations internationales, l'industrie des congrès et des foires, et les instituts bancaires; elle est aussi le berceau de l'industrie du luxe. Le secteur central de la métropole lémanique comprend les cantons de Genève et de Vaud, des parties des cantons de Fribourg et du Valais ainsi que les régions frontalières voisines. Le secteur élargi s'étend vers la Savoie, le Jura et les Préalpes. La métropole lémanique accueille des hautes écoles et des pôles de recherche de renommée internationale, ainsi qu'un grand nombre de multinationales. Grâce à sa diversité culturelle et paysagère, ses villes et ses vastes régions rurales entre Alpes et Jura, la métropole lémanique est un lieu de travail et d'habitat attractif, et constitue une destination de choix du tourisme urbain.

A l'avenir, il s'agira de concentrer les forces des deux pôles urbains de Lausanne et de Genève, et de renforcer la collaboration avec la partie frontalière française du territoire. Une stratégie territoriale transfrontalière commune est nécessaire afin d'orienter le développement urbain vers l'intérieur et sur les sites adéquats, tout en préservant de l'étalement urbain les paysages uniques de ce territoire.

#### *Stratégies*

L'économie de la connaissance, déjà bien implantée, devra se renforcer dans le sens d'une diversification. Il s'agira en particulier de promouvoir la collaboration entre les universités, leur mise en réseau au plan national et international, et d'encourager la collaboration entre les hautes écoles, l'EPFL et l'économie.

**Renforcer l'économie de la connaissance**

Il convient de maintenir – et au besoin d'améliorer – la qualité de vie élevée ainsi que les conditions économiques favorables, propres à attirer des entreprises, des organisations internationales, sportives ou culturelles. La structure économique doit rester dynamique et diversifiée. Il s'agit en particulier de promouvoir le développement des technologies de pointe dans les branches dynamiques, dans l'industrie horlogère, la chimie, l'industrie alimentaire, les biotechnologies et les cleantechs.

**Renforcer l'attractivité de la région pour les entreprises et les organisations internationales**

Une offre culturelle de rayonnement international et une offre diversifiée de loisirs, couplée à la préservation des qualités paysagères, constituent des facteurs déterminants de la qualité de vie. Il s'agit de les promouvoir de manière ciblée, de même que la qualité des espaces libres non construits et des paysages urbains et ruraux.

**Promouvoir une qualité de vie élevée**

Les acteurs concernés concentrent leurs efforts en vue d'un développement durable des pôles de développement, tels que les régions de La Praille-Acacias-Vernets et de l'Ouest lausannois. Ils développent également en priorité les zones de développement des agglomérations de Genève, de Lausanne-Morges et de Vevey-Montreux.

**Orienter le développement urbain sur les pôles de développement métropolitains**

Dans les espaces urbains à densifier, il convient de proposer une offre de logement diversifiée, attrayante et suffisante, pour répondre aux différents besoins de la population et pour maintenir une bonne mixité sociale. Dans le cadre des mesures de densification, on veillera à assurer un habitat de

**Assurer une offre de logements diversifiée et attrayante**

## Projet de territoire Suisse

bonne qualité. Il s'agit aussi de promouvoir un développement équilibré du logement de part et d'autre des frontières nationales.

La fonctionnalité et l'attrait de l'aéroport de Genève-Cointrin doivent être assurés à long terme. L'opportunité de son raccordement au réseau ferroviaire international à grande vitesse devra être étudiée.

**Assurer la fonctionnalité de l'aéroport de Genève-Cointrin**

Le réseau de transports publics nécessite des améliorations en priorité entre le Chablais, Lausanne et Genève et sur la rive sud du Léman. Un système de RER transfrontalier commun devra être mis en place dans l'espace métropolitain, d'entente avec les instances françaises concernées et en intégrant les systèmes de RER lausannois et genevois existants. Ce projet nécessite le développement des nœuds ferroviaires de Genève et de Lausanne ainsi que de certains tronçons entre ces deux villes. Pour éviter une poursuite de l'étalement urbain, le développement de l'urbanisation doit se concentrer autour des arrêts de transports publics. Dans les espaces urbains à densifier, le RER doit être complété par un réseau dense de desserte de proximité (tram, bus, mobilité douce), à l'offre attractive, et par des interfaces favorisant la mobilité combinée (parkings d'échange pour les voitures et les vélos).

**Mettre en place un système RER transfrontalier pour l'ensemble de l'espace métropolitain**

Le raccordement de l'espace métropolitain en direction de Paris, de Lyon-Marseille et de Turin-Milan, par le réseau ferroviaire international à grande vitesse, est à planifier en collaboration avec les autorités des pays voisins.

**Assurer le raccordement au réseau ferroviaire européen à grande vitesse**

La capacité du réseau routier suprarégional doit être assurée, en particulier dans les agglomérations de Genève et de Lausanne. L'aménagement du territoire crée les conditions permettant d'éviter que le développement de l'urbanisation n'exerce une pression supplémentaire sur le réseau routier suprarégional. La fonction d'axe de transit est-ouest de la route nationale doit être assurée à long terme, ainsi que les connexions vers les régions frontalières voisines. Les infrastructures routières doivent être coordonnées avec le milieu bâti et l'environnement.

**Assurer la fonctionnalité du réseau routier**

Dans les régions à caractère rural et sous pression de l'urbanisation, sises en périphérie de la métropole lémanique, des mesures sont à prendre afin d'endiguer l'étalement urbain (habitat et emploi). Il s'agit d'établir des stratégies communes afin d'assurer un développement coordonné de l'habitat, de l'emploi, des services et des espaces de délasserment, tout en respectant le paysage. Les stratégies à mettre en place devront concentrer l'urbanisation sur les centres existants et autour des arrêts de transports publics.

**Élaborer ensemble des stratégies communes pour développer l'urbanisation**

Les paysages emblématiques de cet espace, tels que les Rochers-de-Naye, le Jura vaudois, les vignobles de La Côte et de Lavaux, et les Alpes savoyardes, doivent être préservés et valorisés de manière ciblée. Il s'agit notamment de mettre un frein à l'étalement urbain sur La Côte.

**Préserver les paysages caractéristiques**

Les régions agricoles du Gros-de-Vaud et de La Côte, mais aussi certaines parties de la « couronne agricole franco-valdo-genevoise », des vallées de la Broye et de la Glâne et de la plaine du Rhône du Chablais doivent être conservées au titre de terres agricoles de qualité supérieure et préservées de l'étalement urbain. Ces espaces agricoles ouverts et les villages anciens qui les jalonnent, formant un paysage caractéristique, sont à conserver et à relier aux réseaux écologiques.

**Valoriser les grands espaces agricoles et les relier entre eux**

Les collaborations sont à développer à l'intérieur de l'espace métropolitain et avec les autres territoires d'action. Les collaborations mises sur pied, telle la convention « Métropole lémanique », entre les cantons de Vaud et de Genève, destinée à renforcer la compétitivité de l'espace métropolitain et son influence au plan fédéral, ou celles en cours dans le Chablais et la Broye en matière d'enseignement, de tourisme, de santé et de développement économique, doivent être intensifiées.

**Élargir les collaborations**

#### **5.4 La Région de la ville fédérale**

La Région de la ville fédérale comprend, en son secteur central, le canton de Berne ainsi que des parties des cantons de Soleure, de Neuchâtel, de Fribourg et de Vaud; son secteur élargi s'étend jusqu'au Valais et dans la chaîne du Jura. En sa qualité de centre politique et administratif, elle occupe une position unique en Suisse. Elle assure à la fois la fonction de centre politique et celle de passerelle entre les régions du pays, l'Etat et l'économie, profitant ainsi à l'ensemble du pays. Outre les services fédéraux, de nombreux prestataires de services, groupements d'intérêts et ONG, proches des milieux politiques, y sont implantés. A côté des domaines traditionnels que sont l'horlogerie, la construction de machines et la microtechnique, de nouveaux clusters s'y forment, notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, de la médecine, de l'environnement et de l'énergie. Du point de vue paysager, la Région de la ville fédérale offre un paysage varié, alternant collines et vallées à caractère agricole, ainsi qu'un réseau de lacs et de rivières proches de l'état naturel. La région se distingue aussi par la qualité de son habitat (logement, emploi) et par sa renommée touristique.

La région bernoise tire profit de son rôle de capitale politique et d'espace économique situé entre les espaces métropolitains. Elle devra également développer la structure économique existante et mettre en valeur le potentiel économique qui découle de la proximité du monde politique et de l'administration. Par ailleurs, il s'agit de préserver les qualités paysagères, culturelles et touristiques de la Région de la ville fédérale ainsi que de renforcer les coopérations intercantionales requises à cet effet.

#### *Stratégies*

La Région de la ville fédérale doit être renforcée afin de maintenir sa compétitivité face aux autres métropoles européennes. Il faudra consolider l'économie de la connaissance en se concentrant sur les fonctions politiques, et développer dans le sens de l'innovation les clusters existants dans les domaines économique et politique. La collaboration entre les universités et l'hôpital de l'île doit être intensifiée, leur mise en réseau à l'échelle nationale et internationale ainsi que la collaboration entre les hautes écoles et l'économie, renforcée. Les efforts entrepris jusqu'à ce jour pour renforcer les clusters existants, notamment dans les domaines des technologies de l'information et de la communication, de la technologie médicale, de l'industrie de précision et du tourisme, devront être poursuivis.

**Renforcer l'économie de la connaissance et les clusters à création de valeur élevée**

Il s'agit de mieux tirer profit des avantages liés à la « Berne politique » et à la présence des représentations diplomatiques (p. ex. infrastructure de congrès, conseils et prestations de services, multilinguisme) pour les institutions, les ONG et les associations faitières dans les domaines des sciences, de la culture, de la formation, de l'économie. La Région de la ville

**Valoriser les avantages découlant de la fonction de centre politique**

fédérale doit renforcer sa position de centre de compétences national et international dans le domaine de la formation en gestion publique. Les atouts découlant de la proximité de ces services et du bilinguisme sont à valoriser.

Une offre culturelle de rayonnement international et une offre de loisirs diversifiée, couplée à la préservation des qualités paysagères, constituent des facteurs déterminants de la qualité de vie. Il s'agit de les promouvoir de manière ciblée, de même que la qualité des espaces libres non construits et des paysages urbains et ruraux.

Les acteurs politiques et économiques concentrent leurs efforts afin d'organiser le développement durable de l'urbanisation, en priorité le long des principaux axes de transport entre Berne et les centres voisins, grands et moyens. Ils assurent le raccordement de la région aux voies de transports suprarégionales et internationales.

Dans les espaces urbains à densifier, il convient de proposer une offre de logement diversifiée, attrayante et suffisante, pour répondre aux différents besoins de la population et pour maintenir une bonne mixité sociale. Dans le cadre des mesures de densification, on veillera à assurer un habitat de bonne qualité.

Il y a lieu de mettre en évidence les atouts et les forces de chacune des villes et agglomérations, par exemple comme centres de compétences pour l'administration publique, centres de services, sites industriels, centres touristiques et de congrès, lieux de formation et de recherche, pôles culturels et sportifs. Sur cette base, il convient de répartir, dans le cadre d'une stratégie commune, les fonctions et infrastructures de manière judicieuse, afin d'offrir des prestations optimales.

Dans les sites bien desservis et appropriés du point de vue de l'aménagement du territoire, il convient de mettre en place des conditions propices au développement des entreprises artisanales et industrielles, et à la création d'emplois, permettant ainsi le développement de la région selon une vision d'ensemble.

La fonctionnalité de Berne comme nœud de transports d'importance nationale doit être assurée à long terme, de même que l'intégration de la région au réseau ferroviaire européen à grande vitesse. L'axe de transit nord-sud via le Lötschberg-Simplon revêt une importance stratégique prépondérante.

Le système de RER doit être optimisé dans l'ensemble de la région. Il s'agit d'assurer en priorité des liaisons rapides et fréquentes entre les centres ainsi qu'une offre dense en milieu urbain, dans le cadre d'une collaboration entre les centres. Diverses infrastructures d'importance devront être construites à cet effet afin d'améliorer la capacité du nœud ferroviaire de Berne et de garantir de bonnes liaisons dans la vallée de l'Aar, ainsi que sur la ligne RBS de Berne à Soleure. Il convient en outre d'améliorer l'organisation du système de RER, par exemple en créant une communauté tarifaire qui couvre toute la Région de la ville fédérale. Pour éviter une poursuite de l'étalement urbain, le développement de l'urbanisation doit se concentrer autour des arrêts de transports publics. Dans les espaces urbains à densifier, le RER doit être complété par un réseau dense de desserte de proximité (tram, bus, mobilité douce), à l'offre

**Promouvoir une qualité de vie élevée**

**Orienter le développement de l'urbanisation vers les pôles de développement**

**Assurer une offre de logements diversifiée et attrayante**

**Profilier les agglomérations et les villes**

**Favoriser la création d'emplois dans la région**

**Assurer le raccordement au réseau ferroviaire à grande vitesse**

**Optimiser le système de RER**

attractive, et par des interfaces favorisant la mobilité combinée (parkings d'échange pour les voitures et les vélos).

La capacité du réseau routier suprarégional doit être assurée, en particulier en ville de Berne, ainsi que sur certains tronçons de Berne-Nord, Berne-Est, Grauholz-Luterbach-Härkingen et Lyss-Bienne. L'aménagement du territoire crée les conditions permettant d'éviter que le développement de l'urbanisation n'exerce une pression supplémentaire sur le réseau routier suprarégional. La fonction d'axe de transit est-ouest de la route nationale et d'accès à l'Oberland bernois doit être garantie à long terme. Les infrastructures routières doivent être coordonnées avec le milieu bâti et l'environnement.

Les régions rurales et urbaines de la Région de la ville fédérale élaborent ensemble les stratégies territoriales communes dans le but de coordonner le développement de l'habitat, de l'emploi, des services, des infrastructures nécessaires et des espaces de délasserment, tout en respectant le paysage. Ces stratégies devront concentrer l'urbanisation sur les centres existants et valoriser les paysages ruraux et les espaces de délasserment.

Les paysages de collines typiques de la région, tels que ceux de l'Emmental, du district de Schwarzenburg, de la Singine, de la région du Gurnigel-Gantrisch et du Bucheggberg, sont à valoriser comme paysages diversifiés et espaces de délasserment de proximité, de même que les paysages lacustres et fluviaux, tels que les lacs de Morat, de Thoune et la vallée de l'Aar.

L'agriculture joue un rôle prépondérant dans de nombreuses régions rurales. Dans le périmètre des villes et des agglomérations, les zones agricoles doivent être préservées des constructions par une urbanisation orientée vers l'intérieur. Les grandes surfaces agricoles d'un seul tenant, en particulier dans le Seeland, dans la partie septentrionale de l'Emmental, dans la plaine de la Broye ainsi que dans les vallées de la Gürbe et de l'Aar, doivent être conservées au titre de terres agricoles de qualité supérieure, pour un usage multifonctionnel; il s'agit d'assurer leur mise en réseau écologique et de les préserver de l'étalement urbain.

Pour promouvoir les collaborations à l'intérieur de la Région de la ville fédérale et avec les autres espaces fonctionnels, les activités de l'association métropolitaine de la Région de la ville fédérale doivent être développées.

## **6. Les territoires d'action reposant sur un réseau de villes moyennes et petites**

Les territoires d'action Lucerne, Città Ticino, Arc jurassien, Aareland et Nord-Est de la Suisse, se caractérisent par leurs petites et moyennes agglomérations entourées d'espaces ruraux. Pour ces derniers, le défi consiste à s'affirmer, à l'échelle nationale, comme espaces d'habitat et de travail, diversifiés et de moindre dimension. De caractère urbain ou rural, ils offrent une haute qualité de vie et se distinguent par une identité locale marquée. Grâce à leur profil spécifique, ils contribuent, avec les espaces métropolitains et la Région de la ville fédérale, à renforcer le positionnement de la Suisse dans le contexte international.

**Assurer la fonctionnalité du réseau routier**

**Elaborer ensemble des stratégies pour développer l'urbanisation**

**Valoriser les paysages typiques de collines, lacustres et fluviaux**

**Valoriser les grands espaces agricoles et les relier entre eux**

**Poursuivre le développement dans la Région de la ville fédérale**

## 6.1 Lucerne

Le territoire d'action de Lucerne comprend, dans son secteur central, les cantons de Lucerne, d'Obwald, de Nidwald, ainsi que certaines parties des cantons de Schwyz, d'Argovie et de Zoug. Son secteur élargi s'étend aux cantons d'Uri et de Berne ainsi qu'en direction de Zurich et du canton d'Argovie. L'agglomération de Lucerne est située au cœur d'un réseau de centres moyens, petits et ruraux. Elle joue le rôle de centre urbain pour la région de la Suisse centrale, tout en appartenant à l'espace métropolitain zurichois. Les hautes écoles, la culture et le tourisme confèrent un rayonnement national et international à ce territoire d'action qui, du point de vue paysager, se caractérise par ses étendues lacustres encadrées par un paysage de collines et de moyennes montagnes.

Le territoire d'action de Lucerne devra définir son développement futur en tenant compte de sa situation particulière, à la fois partie prenante de l'espace métropolitain zurichois et espace autonome.

### *Stratégies*

Le rayonnement national et international propre à l'espace lucernois doit beaucoup aux secteurs de la culture, de la formation et du tourisme, ainsi qu'à la qualité de son habitat. Ces potentiels sont à développer, de même que ceux des industries de pointe déjà présentes (industries chimiques et pharmaceutiques, construction de machines, de véhicules et d'appareillages électriques, mécanique de précisions, industrie optique, fabrication de caoutchouc et de matières plastiques) ainsi que ceux des petites entreprises actives dans le domaine culturel et créatif. En outre, il convient de mettre en réseau les milieux économiques et les institutions de formation et de recherche de la région lucernoise, et ceux de l'espace métropolitain zurichois. Par ailleurs, les synergies, par exemple entre le secteur de la santé et du tourisme, sont à renforcer.

**Se profiler comme espace autonome**

Les acteurs concernés concentrent leurs efforts et créent en particulier dans les pôles de développement (Luzern-Nord, Luzern-Süd, Luzern-Ost) une urbanisation de qualité. Dans l'espace urbain, il convient d'améliorer l'offre diversifiée et attractive en matière de logement, ainsi que dans le domaine économique et culturel. La mise en réseau des pôles de développement doit être garantie prioritairement par un développement compact des infrastructures et une amélioration de l'offre en transports publics et en mobilité douce.

**Valoriser l'espace urbain**

Les centres ruraux doivent renforcer leur fonction de centres par rapport aux localités environnantes. Les services et les pôles économiques locaux sont à concentrer dans ces centres. Les fusions de communes, telles que celles qui ont lieu dans le canton de Lucerne, contribuent à renforcer l'espace rural et facilitent la coordination du développement de l'urbanisation et des transports. Les différents espaces ruraux développent leurs atouts axés sur le tourisme, l'agriculture, les loisirs de proximité et l'énergie, et assument un rôle complémentaire vis-à-vis des espaces urbains.

**Renforcer les centres ruraux**

L'espace Lucerne-Zoug doit se développer autour de pôles de développement clairement délimités et reliés entre eux, et comme élément de l'espace métropolitain zurichois. La fonctionnalité de l'axe ferroviaire Lucerne-Zoug-Zurich doit être améliorée, de même que celle du nœud

**Renforcer l'axe Lucerne-Zoug-Zurich**

## Projet de territoire Suisse

ferroviaire de Lucerne. Il faut coordonner les infrastructures de transports avec le développement de l'urbanisation afin d'éviter que, en dépit de la croissance démographique et économique, l'offre supplémentaire de transports n'entraîne un étalement urbain et une détérioration des qualités paysagères de la région comprise entre Lucerne, Zoug et Zurich.

Le système RER doit être optimisé dans tout l'espace considéré. Il s'agit avant tout de créer des liaisons plus rapides et plus fréquentes entre les centres. En outre, il y a lieu d'améliorer l'offre sur les deux axes de développement, à savoir entre Lucerne et Zoug, entre Lucerne et Sursee, ainsi que le long de la ligne d'Arth-Goldau (via Küssnacht et/ou Rotkreuz) en direction de Lucerne. Afin de prévenir un étalement supplémentaire de l'urbanisation, il convient de concentrer le développement urbain autour des arrêts de transports publics.

**Optimiser le système de RER**

La capacité du réseau routier suprarégional doit être assurée, en particulier en ville de Lucerne, ainsi que sur les tronçons Emmen Nord-Buchrain, Buchrain-Rütihof-Blegi et Lucerne-Sud-Hergiswil. Les infrastructures pour le transport au niveau régional doivent être coordonnées avec le développement de l'urbanisation et avec l'environnement.

**Assurer la fonctionnalité du réseau routier**

Le lac des Quatre-Cantons est un élément paysager marquant et porteur d'identité pour tout l'espace d'action. Avec les sommets du Titlis, du Pilate et du Righi, il constitue l'un des principaux atouts touristiques de la Suisse centrale. Ces qualités doivent être préservées et mises en valeur. Les paysages de collines ouverts (p. ex. l'Entlebuch), eux aussi caractéristiques de la région, doivent être entretenus et valorisés. Les travaux entrepris dans le cadre de la réserve de biosphère de l'UNESCO de l'Entlebuch doivent être poursuivis et étendus aux régions avoisinantes.

**Promouvoir les qualités paysagères du lac des Quatre-Cantons et des paysages de collines**

Les paysages lacustres compris entre Zurich, Argovie et Zoug (notamment autour des lacs de Sempach, de Baldegg et de Hallwil) sont à préserver de l'étalement urbain. Les paysages ruraux diversifiés de cette région (économie agricole et forestière) sont à préserver comme espace naturel et de délasserment attractif, notamment en délimitant clairement les pôles de développement et en les confinant le long de l'axe Lucerne-Sursee-Zofingue. Il s'agit de préserver leur caractère rural, tout en maintenant leur fonction dans l'économie agricole et forestière, et en valorisant leur vocation d'espace naturel attrayant pour le délasserment de proximité. Les synergies en lien avec la protection contre les crues sont à développer, en réservant suffisamment d'espaces libres de constructions et d'infrastructures pour les rivières et les ruisseaux.

**Contrer l'étalement urbain dans les paysages lacustres**

Les grandes surfaces agricoles d'un seul tenant, notamment dans les vallées du Seetal et du Suhrental, doivent être conservées au titre de terres agricoles de qualité supérieure, pour un usage multifonctionnel; il s'agit d'assurer leur mise en réseau écologique et de les préserver de l'étalement urbain.

**Valoriser les grands espaces agricoles et les relier entre eux**

## 6.2 Città Ticino

La région Città Ticino comprend, dans son secteur central, les quatre agglomérations de Lugano, de Chiasso-Mendrisio, de Locarno et de Bellinzone ainsi que leurs zones d'influence respectives. Leur secteur élargi s'étend aux vallées alpines du Gothard, au Mesocco et à la Lombardie. Du fait de sa proximité géographique et culturelle avec l'Italie, elle forme l'extrémité septentrionale de l'espace métropolitain milanais. L'agglomération luganaise assume un rôle moteur pour la Città Ticino. Du point de vue économique, les domaines des banques, de la finance, du tourisme, de la construction, de la logistique et des transports y sont prépondérants. Les universités et les hautes écoles créées récemment ont donné de nouvelles impulsions aux secteurs de la formation et de la recherche.

Le paysage de la région fait partie intégrante de l'identité culturelle régionale et constitue un facteur économique déterminant dans le domaine du tourisme. Il se distingue par sa grande diversité: hautes montagnes et vallées escarpées dans sa partie septentrionale; lacs et paysages ouverts dans sa partie méridionale. La Città Ticino constitue un espace d'habitat et de travail attrayant.

Il s'agira désormais pour la Città Ticino de mieux se profiler dans l'espace métropolitain milanais dont elle fait partie. En même temps, la région doit tirer profit des opportunités liées à la mise en service des deux tunnels de la NLFA (Gothard et Monte Ceneri). La région devra en outre mettre au point une stratégie qui tienne compte des potentiels de développement des régions de montagne.

### *Stratégies*

Les trois espaces fonctionnels de la Città Ticino – les régions de Lugano-Mendrisio, de Bellinzona-Tre Valli et de Locarno-Valle Maggia – identifient leurs atouts et potentiels respectifs, par exemple en tant que centres de services, sites industriels, centres de tourisme et de congrès, ou sites de recherche, de culture et de sport. Sur la base de cette analyse et des démarches entreprises jusqu'à présent, il conviendra de définir une répartition judicieuse des fonctions afin d'offrir des services et des infrastructures efficaces. Cette stratégie commune permettra aussi à la Città Ticino de mieux s'intégrer au réseau de villes suisses et de renforcer les échanges en matière d'économie, de tourisme et d'éducation.

**Profilier et mettre en réseau la Città Ticino**

La Città Ticino assume une fonction de porte d'entrée entre la Suisse et la métropole milanaise, qu'il s'agit de renforcer. La NLFA raccourcira les distances entre le nord et le sud des Alpes et permettra de mettre en place des partenariats avec d'autres territoires d'action, notamment avec les espaces métropolitains de Zurich et de Milan, ainsi qu'avec le territoire d'action du Gothard. En vue d'assurer une liaison optimale avec Milan, il importe de mener à terme la construction de la nouvelle ligne ferroviaire transfrontalière nord-sud et de collaborer étroitement avec les partenaires italiens, aux niveaux technique et institutionnel.

**Renforcer l'axe Milan-Zurich**

## Projet de territoire Suisse

La Città Ticino met en place un réseau d'échanges entre ses hautes écoles et celles de la région milanaise. Elle favorise de nouveaux clusters à forte valeur ajoutée afin de renforcer sa position dans l'espace métropolitain milanais. Par ailleurs, elle consolide son rôle de place financière. L'exposition mondiale de 2015 à Milan constitue également une opportunité à saisir. Enfin, il s'agit de renforcer la coopération transfrontalière dans le cadre de la Regio Insubrica.

**Développer les coopérations avec l'Italie**

Le développement du RER transfrontalier Tessin-Lombardie (TILO) doit être mené à terme, y compris le raccordement à l'aéroport de Malpensa, d'entente avec les autorités italiennes. Les autres développements du système de RER sont à axer sur l'espace urbain; l'urbanisation doit être concentrée autour des arrêts du RER.

**Développer le système de RER transfrontalier avec raccordement à Malpensa**

La capacité du réseau routier suprarégional doit être assurée, en particulier le long de l'axe routier du Gothard. L'aménagement du territoire crée les conditions permettant d'éviter que le développement de l'urbanisation n'exerce une pression supplémentaire sur le réseau routier suprarégional. Les infrastructures routières doivent être coordonnées avec le milieu bâti et l'environnement.

**Assurer la fonctionnalité du réseau routier**

Les régions de montagne renforcent leurs partenariats avec les régions urbaines et avec les centres régionaux afin de donner de nouvelles impulsions à leur développement. A cette fin, elles réalisent des projets concrets, par exemple dans le tourisme, en commercialisant des produits régionaux ou en poursuivant les projets de parcs nationaux en cours.

**Étendre les partenariats entre les régions de montagne et les régions urbaines**

Les paysages lacustres et montagneux de la région méridionale, avec leurs nombreux objets culturels et leurs espaces naturels, sont à préserver et à valoriser dans toute leur diversité. Un tourisme durable est à promouvoir, notamment l'agritourisme et le tourisme de randonnée, en conformité avec l'objectif de protection des paysages, des parcs nationaux et des régions classées à l'UNESCO. En outre, en collaboration avec l'agriculture et l'économie forestière, il importe de trouver des solutions afin de limiter la progression non souhaitable de la forêt et l'appauvrissement du paysage rural qui en résulte.

**Entretien le paysage lacustre et montagneux méridional**

En plaine, l'agriculture ne dispose que de peu de surfaces agricoles; dès lors, celles-ci doivent être préservées des constructions et de l'étalement urbain. La plaine de Magadino, en particulier, doit être préservée comme grande région agricole continue, de qualité supérieure, ainsi qu'en sa qualité d'espace naturel et de délassément. Il s'agit en outre d'assurer sa mise en réseau écologique avec les rivières du Tessin. Afin de conserver les terres cultivables, il faut aussi rechercher des synergies entre l'agriculture de montagne, le tourisme et la vente directe.

**Revaloriser la plaine de Magadino et la protéger de l'étalement urbain**

### 6.3 L'Arc jurassien

L'Arc jurassien, caractérisé par une structure urbaine et économique décentralisée, comprend dans son secteur central les cantons du Jura, de Neuchâtel, et les régions du Jura bernois et du Jura vaudois, ainsi que quelques communes du Jura français. Son secteur élargi s'étend jusqu'aux cantons de Bâle-Campagne, de Soleure, ainsi qu'à la région frontalière française. Il profite de la métropole lémanique, de l'espace métropolitain bâlois, de la Région de la ville fédérale et des régions de France voisine,

dont la Franche-Comté. L'Arc jurassien se distingue par un secteur économique dynamique composé d'entreprises renommées de l'industrie de précision (industrie horlogère, industrie métallurgique, microtechnique, électronique), orientées vers l'exportation. Par ailleurs, il comprend de vastes paysages agricoles intacts, qui constituent des espaces de délasserement pour les populations des centres urbains proches.

Pour être en mesure de s'affirmer comme espace autonome, l'Arc jurassien dépend d'une bonne collaboration transfrontalière et doit disposer de conditions optimales pour les industries de précision. Cela nécessite d'une part une amélioration des liaisons de transports au sein de l'espace jurassien et avec les espaces avoisinants, et d'autre part le développement des offres de formation dans les hautes écoles, dans les filières d'apprentissage et les formations professionnelles spécialisées.

### *Stratégies*

Le maintien dans la région de l'industrie de précision ainsi que des places de travail et de formation qui en dépendent implique la mise en place de conditions optimales en matière d'aménagement du territoire. La mise en réseau des villes petites et moyennes et des centres ruraux, véritables moteurs de l'économie de l'Arc jurassien, doit être améliorée, notamment dans le domaine des transports publics. Le développement de l'urbanisation doit mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité du bâti existant. On veillera aussi à ce que l'offre de logements coïncide avec l'évolution des places de travail.

**Maintenir et améliorer les conditions cadres pour l'industrie de précision**

La collaboration transfrontalière doit être améliorée dans les domaines des transports, de la formation, de l'économie, du tourisme et de la gestion des paysages. La Conférence TransJurassienne donne à cet égard des impulsions déterminantes. La collaboration doit en particulier définir une stratégie commune pour la promotion de technologies de pointe, compétitives au niveau international, et produites dans un cadre paysager intact et unique.

**Étendre la collaboration transfrontalière**

Les hautes écoles de l'Arc jurassien situées de part et d'autre de la frontière nationale doivent être mises en réseau entre elles ainsi qu'avec les acteurs économiques (en particulier avec l'industrie horlogère et la microtechnique). Au niveau technique et scientifique, ces réseaux doivent inclure l'École polytechnique de Lausanne (EPFL) et ses instituts localisés dans le canton de Neuchâtel. Les coopérations avec les espaces métropolitains de Bâle et du Bassin lémanique et avec la Région de la ville fédérale permettent d'optimiser l'exploitation des potentiels économiques de l'Arc jurassien. Les offres de formation proposées dans les secteurs de l'horlogerie et de la microtechnique doivent rester implantées dans la région.

**Mettre en réseau l'horlogerie et la microtechnique avec les hautes écoles**

Les liaisons de transports entre les villes et les centres ruraux de l'Arc jurassien doivent être améliorées de manière ciblée. Des projets, tels que le RER neuchâtelois TransRun, sont à mener en collaboration avec les cantons et la Confédération. Il y a également lieu d'améliorer les liaisons avec les espaces métropolitains voisins et les grands centres de Suisse et de France.

**Améliorer les liaisons de transports internes et externes**

## Projet de territoire Suisse

En termes de tourisme durable, le paysage du Jura et de ses lacs présente un gros potentiel. Un rôle important revient à cet égard au tourisme individuel (agritourisme, tourisme de randonnée, tourisme culturel). Les démarches visant à promouvoir de manière commune le Jura comme lieu de destination touristique sont à approfondir. Par ailleurs, les parcs naturels régionaux de l'ensemble de l'Arc jurassien doivent être mis en réseau.

**Développer le Jura en sa qualité de destination touristique**

Outre leur fonction productrice, l'agriculture et l'économie forestière remplissent un rôle déterminant pour l'entretien du paysage. Les pâturages boisés constituent un élément paysager caractéristique du Jura qui doit être conservée et encouragée dans sa diversité à des fins touristiques, agricoles et sylvicoles, et de délasserment. L'Ajoie est appelée à jouer un rôle particulier compte tenu de l'importance du potentiel de son agriculture. Les grandes surfaces agricoles d'un seul tenant des vallées jurassiennes doivent être protégées de l'étalement urbain.

**Miser sur l'agriculture et l'économie forestière pour l'entretien du paysage**

L'Arc jurassien comprend des paysages caractéristiques tels que les crêtes du Jura et le Creux du Van, ainsi que de vastes paysages ouverts tels que les Franches Montagnes. Les particularités de ces paysages naturels et agricoles, porteurs d'identité, doivent être conservées et développées de manière ciblée.

**Préserver les paysages caractéristiques**

Il y a lieu d'exploiter les ressources énergétiques renouvelables dans les sites qui s'y prêtent. Une planification coordonnée pour l'ensemble de l'Arc jurassien doit être visée. Les nouvelles infrastructures, telles que les installations éoliennes, doivent être planifiées en tenant compte des aspects typiques du paysage et de la diversité naturelle de l'Arc jurassien. Il s'agit en outre de tenir compte de la disponibilité des ressources naturelles. Par exemple, les projets hydro-électriques et les projets d'irrigation à des fins agricoles doivent veiller à maintenir un niveau d'eau potable suffisant.

**Concilier production d'énergie, ressources disponibles et qualité paysagère**

Le « Réseau des Villes de l'Arc jurassien » (RVAJ) doit être renforcé afin d'améliorer la collaboration au sein de l'Arc jurassien et la coordination avec les autres territoires d'action.

**Améliorer la collaboration dans le RVAJ**

### 6.4 L'Aareland

L'Aareland comprend, dans son secteur central, des parties des cantons d'Argovie et de Soleure. Son secteur élargi s'étend au nord du Jura, dans la vallée de la Limmat, ainsi qu'en direction de Lucerne. Il s'agit d'un espace de vie et d'activités économiques diversifiées. En son centre, on trouve les agglomérations d'Aarau, d'Olten et de Zofingue avec leurs centres historiques.

L'Aareland est le lieu où se croisent les axes de transports est-ouest et nord-sud. La proximité des grands axes de transports et la bonne accessibilité des grands centres sont des facteurs déterminants pour le développement économique. Cet espace joue un rôle majeur dans le trafic de transit et constitue donc un lieu d'implantation privilégié pour les entreprises tributaires d'une bonne accessibilité. Cependant, la convergence des axes de transports constitue une source de conflits, qu'il s'agit de régler.

## Projet de territoire Suisse

Du point de vue paysager, la région se caractérise par la juxtaposition d'un maillage de villes et de villages, par les espaces fluviaux de l'Aar et de la Wigger ainsi que par la chaîne du Jura.

Dans l'Aareland se superposent les zones d'influence des territoires d'action environnants de Bâle, Berne, Zurich et Lucerne. Le principal défi de l'Aareland consiste à s'affirmer comme espace autonome, tout en tirant parti de la proximité des territoires d'action avoisinants et en canalisant les pressions de l'urbanisation qui pèsent sur lui.

### *Stratégies*

Une planification spatiale coordonnée à l'échelle supracantonale doit orienter et concentrer le développement de l'urbanisation sur l'espace urbain, permettant ainsi de préserver l'image d'une juxtaposition de paysages, de villes petites et moyennes ainsi que de villages.

**Conserver l'alternance à petite échelle de paysages et de villes**

La résolution des conflits entre trafic de transit, trafic national et trafic régional passe par l'élaboration de stratégies qui visent à assurer les liaisons de transports, tout en tenant compte de la fonction de corridor de transit de l'Aareland. Il importe à cet égard de maintenir la fonctionnalité du réseau ferroviaire ainsi que du corridor autoroutier ouest-est, dans les secteurs de Luterbach/Härkingen/Wiggertal et Aarau-West/Birrfeld/Limmattal.

**Résoudre les conflits entre trafic de transit, trafic national et trafic régional**

Les cantons et les communes élaborent une stratégie commune afin de gérer la question des entreprises générant un fort trafic et consommant beaucoup d'espace. Ils veillent à cet égard à ce que les entreprises logistiques s'implantent au plus près des nœuds ferroviaires et autoroutiers et soient combinées à des utilisations à forte valeur ajoutée (p. ex. centres administratifs). Les entreprises logistiques ne doivent cependant pas évincer les autres activités économiques et les repousser en périphérie. Il s'agit d'éviter l'étalement urbain et la surcharge de trafic.

**Développer des stratégies pour gérer la question des grands générateurs de trafic**

La collaboration intensive de l'Institut Paul Scherrer (PSI) et des hautes écoles des espaces métropolitains, de la Région de la ville fédérale et de l'Aareland avec les milieux économiques, ainsi que leur mise en réseau, doit être améliorée et mettre à profit les installations de recherche disponibles. Il s'agit par là de promouvoir le savoir-faire dans le domaine des technologies de pointe dans l'Aareland.

**Encourager les technologies de pointe**

Les espaces libres non construits sont à préserver des constructions et à maintenir comme espaces agricoles diversifiés, en particulier les espaces fluviaux de l'Aar et ses confluent et leurs biotopes, mais aussi les surfaces agricoles, forestières et naturelles d'un seul tenant. L'Aareland doit aussi conserver son agriculture multifonctionnelle, dévolue à la production alimentaire et à l'entretien du paysage, et la protéger de la pression de l'urbanisation. Il s'agit en outre d'empêcher que les espaces urbains se rejoignent et forment un tissu urbain contigu. A cet égard, la mise en place de « parcs d'agglomération » joue un rôle capital dans la préservation des espaces libres non construits dans la zone suburbaine.

**Maintenir les espaces libres non construits et les terres agricoles**

Les cantons de Soleure et Argovie, représentés dans le Conseil de l'Aareland, ainsi que les régions, les villes centres et les communes concernées, approfondissent leur collaboration.

**Poursuivre le développement du conseil de l'AareLand**

## 6.5 Le Nord-Est de la Suisse

Le Nord-Est de la Suisse est un territoire d'action situé dans l'espace international du lac de Constance. Son secteur central comprend des parties des cantons de Thurgovie et de Saint-Gall et les deux demi-cantons d'Appenzell. Son secteur élargi s'étend jusqu'au Liechtenstein, au Vorarlberg et à la région allemande du lac de Constance. Le Nord-Est de la Suisse est étroitement lié à l'espace métropolitain zurichois. Il est marqué par une structure urbaine polycentrique et par de nombreuses agglomérations petites et moyennes, dont certaines ont leur centre au-delà des frontières nationales. Les régions voisines dynamiques de Constance et du Vorarlberg, ainsi que les régions métropolitaines européennes de Munich et de Stuttgart prennent toujours plus d'importance. Le territoire d'action compte un grand nombre d'entreprises des secteurs de la construction de machines et des nanotechnologies.

La région du Nord-Est de la Suisse se distingue par une multitude d'éléments culturels et paysagers porteurs d'identité. Elle est marquée par des paysages de collines aux contours tantôt doux, tantôt accidentés, soumis à une exploitation souvent intensive, s'ouvrant sur le lac de Constance au nord et les paysages de montagne et de moyennes montagnes au sud.

A l'avenir, le Nord-Est de la Suisse devra mieux exploiter le potentiel que constitue la proximité de la frontière, exploiter les atouts de la région en matière de savoir et de recherche, et développer un tourisme respectueux du paysage.

### *Stratégies*

Saint-Gall, principal pôle du Nord-Est de la Suisse, est à renforcer en tant que centre économique et de formation de rayonnement international et en tant que centre culturel (notamment classé au patrimoine mondial). L'université, la haute école de Saint-Gall et le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche EMPA jouent un rôle déterminant dans ce processus. La collaboration entre les hautes écoles et les écoles spécialisées de la région du lac de Constance doit être renforcée. La mise en réseau avec l'EPF et avec les acteurs économiques doit être visée.

**Renforcer la fonction centrale de Saint-Gall**

Les agglomérations du Nord-Est intensifient et renforcent leurs coopérations thématiques et développent les synergies entre elles. Les villes et les agglomérations identifient leurs atouts et leurs potentiels respectifs, notamment en tant que pôles de services, centres industriels, centres de tourisme et de congrès, centres de formation et de recherche, ainsi qu'en tant que centres culturels et sportifs. Sur cette base, il convient de répartir, dans le cadre d'une stratégie commune, les fonctions et les infrastructures de manière judicieuse, afin d'offrir des prestations optimales.

**Profilier les agglomérations et les villes**

Il convient d'exploiter encore mieux les possibilités et les chances que présente la proximité de la frontière, notamment en renforçant la collaboration transfrontalière. Les formes de collaboration déjà mises sur pied dans la région du lac de Constance doivent être optimisées et des réponses communes sont à apporter aux nouveaux défis (p. ex. dans le domaine de la protection contre les crues).

**Mieux tirer parti de la proximité de la frontière**

## Projet de territoire Suisse

Le réseau de villes transfrontalier de la partie alpine du Rhin (Alpenrheintal) présente des potentiels importants de part et d'autre du Rhin. Il s'agira d'élaborer, comme base pour la coopération, une stratégie transfrontalière et coordonnée de développement de l'urbanisation, des transports et du paysage. Celle-ci doit permettre de promouvoir cette région comme espace de vie et comme espace économique de qualité. Des synergies sont à exploiter dans le développement économique, le soutien aux entreprises innovatrices, et les infrastructures nécessaires. La qualité de l'habitat, des lieux de vie et de loisirs s'en trouvera améliorée.

**Élaborer une stratégie de développement territorial transfrontalier**

Les atouts paysagers et leur potentiel touristique, notamment dans les Préalpes et dans les Alpes, dans les paysages de collines ou lacustres, doivent être renforcés à travers des coopérations, notamment transfrontalières, de même que le patrimoine et l'offre culturelle.

**Mieux exploiter les potentiels touristiques**

Confédération, cantons, villes et communes examinent ensemble comment améliorer les liaisons depuis le Nord-Est de la Suisse vers l'espace métropolitain zurichois et la région du Gothard. Cela permettrait d'améliorer le raccordement au réseau national et européen, ainsi qu'au réseau international par l'aéroport de Zurich-Kloten. En renforçant la liaison ferroviaire pour Munich via Bregenz, et pour Stuttgart via Constance, le Nord-Est de la Suisse se trouverait mieux raccordé aux centres de l'espace international du lac de Constance et aux régions métropolitaines européennes.

**Améliorer les liaisons de transports avec Zurich et l'espace international du lac de Constance**

Les liaisons de transports Wil-Gossau-Saint-Gall, entre Saint-Gall et Bregenz, entre Saint-Gall et la vallée du Rhin ainsi qu'entre Saint-Gall et Constance doivent être développées dans l'optique d'un réseau de RER transfrontalier.

**Améliorer la fonctionnalité du réseau de RER transfrontalier**

La capacité du réseau routier suprarégional doit être assurée, en particulier la liaison ouest-est ainsi que les liaisons avec l'étranger. Le développement de l'urbanisation et le développement de l'infrastructure de transports régional doivent être coordonnés.

**Assurer la fonctionnalité du réseau routier**

Les espaces ruraux préalpins et alpins, aux fonctions multiples et aux paysages agricoles à vocation de délasserment, doivent être préservés. Il s'agit d'exploiter, en particulier dans les centres ruraux, les qualités de l'habitat, l'attractivité économique, le potentiel touristique, l'agriculture et l'économie forestière. Compte tenu de la vulnérabilité des paysages, il convient de veiller à maintenir l'équilibre entre protection et exploitation.

**Protéger et exploiter avec ménagement les espaces alpins et préalpins**

Les qualités paysagères de la région du lac de Constance, porteuses d'identité, sont à préserver. De même, il y a lieu de valoriser de manière ciblée, et de relier entre eux, les paysages fluviaux le long du Rhin, de la Linth et de la Thur, comme espace de délasserment proches de l'état naturel.

**Valoriser les paysages fluviaux et lacustres**

Les régions agricoles d'un seul tenant, tels que la plaine de la Linth, une partie de la Thurgovie et la vallée du Rhin, doivent être conservées au titre de terres agricoles de qualité supérieure, pour un usage multifonctionnel; il s'agit d'assurer leur mise en réseau écologique et de les préserver de l'étalement urbain. Dans les régions préalpines de collines, l'agriculture doit également conserver ses fonctions dans la production alimentaire et l'entretien du paysage.

**Conserver et relier entre eux les espaces agricoles**

## **7. Les territoires d'action de l'espace alpin**

Les territoires d'action de l'espace alpin n'entrent pas uniquement dans la catégorie des espaces ruraux comme on pourrait le croire: plus de 60% de la population de l'espace alpin habite dans des agglomérations ou dans des villes isolées. Ce sont ces territoires d'action qui présentent la plus grande diversité de types d'espaces et qui sont les plus hétérogènes, avec leurs villes, leurs agglomérations, leurs centres touristiques alpins et leurs centres ruraux. Ce sont aussi les plus sensibles aux changements climatiques, et c'est dans ce type de territoire que les interventions sont les plus urgentes. Les mesures de protection contre les dangers naturels doivent notamment s'étendre aux routes de transit et aux routes d'accès.

Les territoires alpins sont en partie menacés de stagnation et d'exode, notamment dans les vallées intérieures de l'espace alpin (Oberland bernois, région du Gothard, certaines parties des Grisons). Les espaces alpins disposent néanmoins de ressources et d'atouts, notamment dans le domaine de la production énergétique, du tourisme, ainsi qu'en tant qu'espace naturel et agricole. A cet égard, les paysages de haute montagne jouent un rôle important pour la Suisse. Ces qualités représentent d'un côté un potentiel économique; d'un autre côté ils exigent d'être exploités avec ménagement.

Les territoires alpins sont marqués par quatre axes nord-sud (Lötschberg, Gothard, San Bernardino et Grand-St-Bernard) ainsi que par un axe ouest-est intra-alpin. Ils partagent des caractéristiques spatiales semblables et sont confrontés à des défis comparables. Ils sont étroitement liés, du point de vue culturel et économique, aux centres des territoires d'action voisins.

### **7.1 Le Gothard**

La région du Gothard comprend, dans son secteur central, le canton d'Uri, des parties du Tessin et des Grisons ainsi que la vallée de Conches. Son secteur élargi s'étend à certaines parties des cantons d'Obwald, de Nidwald et de Berne. L'espace du Gothard joue un rôle éminent comme axe de transit en Europe. En Suisse, il constitue par ailleurs le plus vaste espace rural hors de la zone d'influence directe des espaces urbains. Cependant, la vallée de la Reuss et la Léventine sont fortement marquées par les infrastructures énergétiques et routières (corridors de transit) d'importance stratégique pour l'Europe. La majeure partie de ce territoire d'action est caractérisée par des paysages de montagne uniques. L'économie est dominée par les petites et moyennes entreprises; le tourisme joue un rôle croissant pour la région.

Les difficultés liées à la situation périphérique de ces régions sont renforcées par la perte de vitesse des facteurs économiques traditionnels que sont l'armée et l'agriculture. Afin de mieux profiler la région du Gothard, il importe donc de développer la coopération intercantonale, de retenir la population résidente, et de veiller à maintenir des emplois en quantité suffisante. Par ailleurs, les paysages naturels et agricoles caractéristiques ainsi que le patrimoine bâti existant doivent être entretenus avec soin et utilisés avec ménagement.

### Stratégies

Les démarches de collaboration intercantonale doivent être développées et renforcées afin d'assurer l'avenir de ces espaces périphériques et l'utilisation optimale de leurs ressources. Des projets communs tels que les programmes de mise en œuvre intercantonaux dans le cadre de la politique régionale pourraient jouer un rôle moteur dans ce type de collaboration. Il faut aussi promouvoir les coopérations avec d'autres territoires d'action, notamment avec la Città Ticino, Lucerne, et les Alpes occidentales et orientales.

**Promouvoir les collaborations intercantionales**

Les centres touristiques doivent s'adapter à l'évolution des besoins. L'équilibre doit être maintenu entre les zones de tourisme intensif et extensif d'une part, et les espaces naturels intacts d'autre part. Pour lutter contre la faiblesse du tourisme estival, les atouts naturels et culturels de la région doivent être mieux exploités sur le plan commercial. Le tourisme hivernal doit, quant à lui, être renforcé par une amélioration ciblée des domaines skiables qui s'y prêtent. Il faut en particulier éviter d'équiper des paysages en grande partie intacts.

**Mieux promouvoir les régions touristiques et préserver les espaces naturels**

Les offres et les atouts de la région du Gothard, notamment en tant que destination touristique, sont à profiler sous une appellation unique, par exemple sous le label « San Gottardo ».

**Mettre sur pied le label touristique "San Gottardo"**

Les liaisons suprarégionales par la route et par le rail doivent être garanties, tant sur l'axe nord-sud que sur l'axe ouest-est, et protégées des risques naturels. Les mesures d'assainissement nécessaires des infrastructures de transports suprarégionales devront permettre de valoriser la région du Gothard du point de vue de l'aménagement, du paysage et de l'écologie.

**Assurer les axes de transit en les intégrant au territoire**

La région du Gothard doit être aisément accessible depuis les centres du Plateau et de la région de la Città Ticino. La mise en service du tunnel de base du Gothard modifiera fondamentalement les conditions de desserte en transports publics dans la Léventine et dans la partie supérieure de la vallée de la Reuss. Confédération, cantons, villes et communes doivent donc chercher des solutions afin de maintenir la ligne actuelle du Gothard comme axe principal de desserte en transports publics pour la région, mais aussi comme tracé de secours en cas de perturbation dans le tunnel de base, et enfin comme ligne ferroviaire historique et touristique.

**Gérer les conséquences de la mise en œuvre du tunnel de base du Gothard**

Afin de sauvegarder les paysages alpins et d'en pérenniser l'exploitation économique, il faut renforcer le tourisme doux, tel que l'agritourisme et le tourisme de randonnée, ainsi que les énergies renouvelables, et créer des labels régionaux pour les produits alimentaires locaux. Ces démarches doivent être coordonnées avec l'économie agricole et forestière. L'exploitation agricole (y compris alpestre) et sylvicole sont des conditions indispensables au maintien qualitatif de ces paysages.

**Renforcer l'agriculture et l'économie forestière**

Certaines régions connaissent un recul des surfaces agricoles. Cette évolution doit être maîtrisée. Il s'agit de définir les zones où il est judicieux de réduire l'exploitation agricole et alpestre, et celles où cette tendance doit être contrée par des mesures d'encouragement.

**Guider l'exploitation agricole dans les régions de montagne**

## Projet de territoire Suisse

Les paysages naturels de haute montagne, tels que le massif du Gothard et les régions de Furka-Oberalp et de la Cristallina, doivent être protégés. Il importe de définir avec grand soin les sites d'implantation des infrastructures énergétiques d'intérêt supérieur.

**Préserver les paysages de haute montagne**

Une stratégie territoriale suprarégionale doit être élaborée pour gérer l'exploitation des énergies renouvelables, en tenant compte des exigences de protection de la nature, du paysage et du patrimoine culturel. Celle-ci doit s'inscrire dans une conception fixant les intérêts de protection et d'utilisation.

**Elaborer une stratégie suprarégionale pour les énergies renouvelables**

Le patrimoine culturel, notamment les voies de transports historiques et leur contexte paysager, doit être entretenu et mis à profit pour le développement de l'économie locale à long terme, sans qu'il soit porté atteinte à ses qualités intrinsèques. Il convient de poursuivre le développement des projets de parcs naturels régionaux, en assurant leur mise en réseau avec les parcs voisins existants.

**Assurer une exploitation respectueuse du patrimoine culturel et des paysages**

### 7.2 Les Alpes occidentales

Le territoire d'action des Alpes occidentales recouvre, dans son secteur central, le Valais, les Alpes vaudoises et l'Oberland bernois; son secteur élargi s'étend jusqu'aux Alpes fribourgeoises et aux régions frontalières françaises et italiennes. Les Alpes occidentales constituent une destination touristique importante. Cet espace dispose aussi d'une structure économique diversifiée en tant que centre de production à la fois agricole, viticole et énergétique, ainsi qu'en tant que pôle industriel important et centre de services.

Avec le Cervin, la région de la Jungfrau et du glacier d'Aletsch, ce territoire d'action dispose d'atouts touristiques, lui permettant de se profiler comme destination touristique de rayonnement international. Le défi pour l'avenir consiste à s'adapter à l'évolution des besoins de la clientèle touristique et à faire face aux changements climatiques. Il convient aussi de trouver des solutions innovantes, compatibles avec la protection de la nature et des paysages, aux problèmes des utilisations touristiques intensives, en particulier les résidences secondaires, et qui contribuent au renforcement du tourisme estival.

De nombreuses utilisations se concentrent dans la plaine du Rhône: habitat, travail, agriculture; s'y trouvent également des espaces naturels de grande valeur, tels que la forêt de Finges. La troisième correction du Rhône constitue l'occasion unique de résoudre durablement les conflits d'intérêt entre les différentes utilisations, telles que l'économie, l'habitat, l'agriculture, la protection contre les crues et la protection du paysage.

#### *Stratégies*

Le territoire d'action des Alpes occidentales est lié aux autres territoires d'action par diverses interdépendances fonctionnelles d'importance stratégique. Tandis que la partie francophone des Alpes occidentales est tournée vers la métropole lémanique, la partie alémanique s'oriente, au nord, vers la Région de la ville fédérale et les deux espaces métropolitains de Bâle et de Zurich. Ces relations sont à renforcer afin de soutenir la compétitivité de ce territoire d'action et de la Suisse.

**Identifier et développer les relations fonctionnelles**

## Projet de territoire Suisse

Les villes et agglomérations de la plaine du Rhône (agglomération chablaisienne, Martigny, Sion, Sierre et Brigue-Viège-Naters) identifient leurs atouts et potentiels respectifs, notamment comme centres de services et industriels, centres de tourisme et de congrès, centres de formation et de recherche, centres de culture et de sports, etc. Pour les hautes écoles de la région, il importe de diversifier l'offre des filières d'études. Sur cette base, il conviendra de définir, dans le cadre d'une stratégie, une répartition judicieuse des fonctions, afin d'offrir des services et des infrastructures efficaces.

**Préciser le profil des villes et des agglomérations**

Dans les sites bien desservis et appropriés du point de vue de l'aménagement du territoire, il s'agit de créer les conditions cadres propices aux activités économiques et aux places de travail dans l'artisanat, l'industrie et les services. Cela permettra un développement de cette région dans une vision d'ensemble.

**Créer des conditions cadres pour l'emploi**

Le tourisme doit être conçu et développé selon une approche globale. Les centres touristiques de grande et de petite dimension coordonnent leurs offres afin d'élargir et de compléter la palette des prestations offertes, et les commercialisent en commun, en s'adaptant à l'évolution des besoins. L'équilibre doit être maintenu entre les zones de tourisme intensif et extensif d'une part, et les espaces naturels intacts d'autre part. Pour lutter contre la faiblesse du tourisme estival, les atouts naturels et culturels de la région doivent être mieux exploités sur le plan commercial. Le tourisme hivernal doit, quant à lui, être renforcé par une amélioration ciblée des domaines skiables qui s'y prêtent. Il convient d'analyser soigneusement les atouts et les inconvénients inhérents aux grandes installations touristiques, et de les mettre en balance. Les nouveaux complexes touristiques et les installations nouvelles doivent être intégrés aux structures existantes, ou conçus comme un prolongement de ces dernières, lorsque le besoin en est démontré. Il faut en particulier éviter d'équiper des paysages en grande partie intacts.

**Développer le tourisme dans une approche globale**

Il importe d'assurer une bonne accessibilité aux principaux centres touristiques et ruraux. L'axe de transports reliant la métropole lémanique et la Région de la ville fédérale à l'espace métropolitain milanais joue un rôle essentiel à cet égard. Par ailleurs, les liaisons touristiques (chaînes de transports) depuis la vallée du Rhône ainsi que les localités de Spiez et Interlaken vers les centres touristiques, doivent être assurées.

**Assurer l'accessibilité des centres touristiques et ruraux**

Dans les vallées latérales, il convient de favoriser le maintien de la population résidante dans les espaces remplissant un rôle fonctionnel. Pour ce faire, il s'agit d'assurer un approvisionnement suffisant en biens et services de base ainsi qu'un nombre d'emplois suffisant, dans les régions touristiques et les centres ruraux. Les stratégies régionales d'aménagement du territoire doivent se focaliser sur ces pôles. Il s'agit donc de rechercher une combinaison optimale entre le tourisme doux, axé sur la nature et la culture, l'agriculture, et les activités artisanales. Les paysages ruraux traditionnels, avec leur habitat typique et les voies de transports historiques, doivent être entretenus et valorisés de manière responsable.

**Encourager le développement durable des vallées latérales et de leurs paysages caractéristiques**

Afin de sauvegarder les paysages alpins et d'en pérenniser l'exploitation économique, il faut renforcer le tourisme doux, tel que l'agritourisme et le tourisme de randonnée, ainsi que les énergies renouvelables, et créer des labels régionaux pour les produits alimentaires locaux. Ces démarches doivent être coordonnées avec l'économie agricole et forestière,

**Renforcer l'agriculture et l'économie forestières**

fournissant des produits de grande qualité et contribuant à l'entretien et à la préservation des paysages.

Certaines régions connaissent un recul des surfaces agricoles. Cette évolution doit être maîtrisée. Il s'agit de définir les zones où il est judicieux de réduire l'exploitation agricole et alpestre, et celles où cette tendance doit être contrée par des mesures d'encouragement.

**Guider l'exploitation agricole dans les régions de montagne**

Les paysages naturels de haute montagne, tels que la Région de la Jungfrau, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, le Wildhorn, Les Diablerets, le Grand Combin et le Fletschhorn, doivent être conservés. Il importe de définir avec grand soin les sites d'implantation des infrastructures énergétiques d'intérêt supérieur.

**Préserver les paysages de haute montagne**

L'exploitation de l'eau pour la production d'énergie hydraulique doit être complétée par l'utilisation d'autres ressources renouvelables (énergie solaire, énergie éolienne, bois, géothermie) dans les sites qui s'y prêtent. A cet effet, une stratégie territoriale suprarégionale doit être élaborée pour gérer l'exploitation des énergies renouvelables, en tenant compte des exigences de protection de la nature et des paysages.

**Développer l'exploitation de ressources renouvelables**

L'aménagement de la plaine du Rhône doit être guidé par une stratégie supracommunale et suprarégionale. Il s'agit notamment de tenir compte des besoins d'un développement concentré de l'urbanisation, de l'agriculture, de la protection contre les crues, ainsi que des espaces naturels et de délasserment. La troisième correction du Rhône constitue un facteur déterminant de ce processus.

**Valoriser la plaine du Rhône comme espace multifonctionnel**

Les coopérations existantes au sein de l'Espace Mont-Blanc, y compris le Val d'Aoste, et la région de Domodossola, devront être développées de manière ciblée.

**Développer les coopérations transfrontalières**

### **7.3 Les Alpes orientales**

Le territoire d'action trilingue des Alpes orientales se caractérise par de nombreuses vallées orientées dans différentes directions. Son secteur central comprend le canton des Grisons; son secteur élargi s'étend jusqu'au Liechtenstein, à l'Autriche et à l'Italie. L'agglomération de Coire en est le centre principal; Davos et Saint-Moritz/la Haute Engadine constituent également des centres urbains tout en remplissant, en outre, une fonction touristique de rayonnement international. Ces trois centres sont complétés par d'autres centres touristiques et ruraux. A côté du tourisme et des entreprises industrielles et de services, la production d'énergie hydraulique joue un rôle important pour la région. Du point de vue économique, tout le territoire d'action est étroitement lié à l'espace métropolitain zurichois. Des liens historiques et culturels existent en outre avec les régions frontalières des pays voisins.

Ce territoire d'action est appelé à améliorer son autonomie afin de garantir un développement économique durable de qualité. La région occupe une position forte dans le secteur du tourisme; il s'agira de maintenir à l'avenir sa compétitivité internationale, sans compromettre la qualité unique de ses paysages de montagne et de haute montagne ainsi que son riche patrimoine culturel. La région devra en outre relever le défi des changements climatiques et de l'évolution de la demande touristique.

### *Stratégies*

Les liaisons avec l'espace métropolitain de Zurich, ainsi qu'avec l'aéroport de Zurich-Kloten et avec le réseau ferroviaire européen à grande vitesse doivent être améliorées. De plus, les liaisons avec la région du lac de Constance, avec Munich et Stuttgart, avec le Liechtenstein/Vorarlberg ainsi qu'avec les régions italiennes voisines, sont à développer.

**Améliorer le raccordement à l'espace métropolitain de Zurich et à la région du lac de Constance**

Les Alpes orientales et les autres territoires d'action sont liés entre eux par des interdépendances fonctionnelles. Par exemple, les Alpes orientales sont en relation étroite avec l'espace métropolitain de Zurich, notamment dans les domaines de l'énergie et du tourisme. Afin de renforcer la compétitivité de la Suisse et de la région, il convient de développer ces relations.

**Identifier, puis développer les axes stratégiques**

Le tourisme doit être développé de manière globale. Il s'agit de coordonner l'offre des petits et des grands centres touristiques, afin d'élargir et de compléter la palette des prestations offertes et de la promouvoir en commun.

**Promouvoir une offre touristique globale**

La bonne accessibilité des principaux centres touristiques et ruraux doit être assurée. Le réseau des Chemins de fer rhétiques et les liaisons avec les espaces métropolitains de Zurich et de Milan, ainsi qu'avec le Tyrol et la Vénétie, sont prioritaires.

**Assurer l'accessibilité des centres touristiques et ruraux**

Il convient d'analyser soigneusement les atouts et les inconvénients inhérents aux grandes installations touristiques et de les mettre en balance. Les nouveaux complexes touristiques et les installations nouvelles doivent être intégrés aux structures existantes, ou conçus comme prolongement de ces dernières, lorsque le besoin en est démontré. Il faut en particulier éviter d'équiper des paysages en grande partie intacts.

**Peser le pour et le contre des grands projets**

Il convient de créer les conditions pour accueillir un nombre suffisant d'entreprises et d'emplois dans l'industrie, l'artisanat et le tertiaire, dans les sites bien desservis et appropriés du point de vue de l'aménagement du territoire. Seule une telle approche permettra un développement global de la région.

**Créer des conditions favorables à l'emploi**

Dans les vallées latérales, il convient de favoriser le maintien de la population résidante dans les espaces remplissant un rôle fonctionnel. Pour ce faire, il s'agit d'assurer un approvisionnement suffisant en biens et services de base, ainsi qu'un nombre d'emplois suffisant dans les régions touristiques et les centres ruraux. Les stratégies régionales d'aménagement du territoire doivent se focaliser sur ces pôles. Il s'agit donc de rechercher une combinaison optimale entre le tourisme doux, axé sur la nature et la culture, l'agriculture, et les activités artisanales. Les paysages ruraux traditionnels, avec leur habitat typique et les voies de transports historiques, doivent être entretenus, développés et valorisés de manière responsable.

**Encourager le développement durable des vallées latérales et de leurs paysages caractéristiques**

## Projet de territoire Suisse

Il faut encourager et renforcer les coopérations transfrontalières dans les domaines économique et touristique, et de la préservation des espaces naturels, tant dans la vallée du Rhin que dans les vallées orientales et méridionales. La coopération transfrontalière est à développer en priorité dans la zone frontalière trinationale rhétique (Basse Engadine, Val Müstair, Vinschgau, Landeck, Poschiavo, Valtellina, Bregaglia). Par ailleurs, les coopérations avec les territoires d'action de Città Ticino et de la région du Gothard doivent, quant à elles, être poursuivies.

**Développer les collaborations transfrontalières et avec les autres territoires d'action**

La région examinera dans quelle mesure l'exploitation de l'énergie hydraulique peut être encore étendue sans porter atteinte de manière disproportionnée à la qualité du paysage et au tourisme. Une stratégie suprarégionale doit être élaborée pour régir l'utilisation des énergies renouvelables. Celle-ci devra tenir compte du potentiel économique ainsi que des intérêts de protection de la nature et du paysage.

**Exploiter l'énergie hydraulique dans les sites appropriés**

Afin de sauvegarder les paysages alpins et d'en pérenniser l'exploitation économique, il faut renforcer le tourisme doux, (tourisme proche de la nature et culturel), la création de labels pour les produits alimentaires, et l'exploitation des énergies renouvelables. Ces démarches doivent être coordonnées avec l'économie agricole et forestière. L'exploitation agricole (y compris alpestre) et sylvicole sont des conditions indispensables au maintien qualitatif de ces paysages. Les approches innovantes des vallées grisonnes à cet égard doivent être poursuivies et développées.

**Renforcer l'agriculture et la sylviculture**

Certaines régions connaissent un recul des surfaces agricoles. Cette évolution doit être maîtrisée. Il s'agit de définir les zones où il est judicieux de réduire l'exploitation agricole et alpestre, et celles où cette tendance doit être contrée par des mesures d'encouragement.

**Guider l'exploitation agricole dans les régions de montagne**

Les paysages naturels uniques de montagne, tels ceux de la Bernina, de l'Adula-Rheinwaldhorn, de la Greina, du chevauchement principal de Glaris et du Tödi, doivent être conservés et valorisés. Il importe de définir avec grand soin les sites d'implantation des infrastructures énergétiques d'intérêt supérieur. Les paysages ruraux traditionnels (Prättigau, Viamala, vallée de Safien, vallée de l'Albula, Basse-Engadine, Val Müstair, Surselva, Poschiavo, Bregaglia, Mesocco-Calanca) doivent être préservés et exploités avec soin en tant qu'espace de vie et espace économique.

**Conserver les paysages de haute montagne et les paysages ruraux, et les exploiter selon leurs spécificités**

Le trilinguisme de ce territoire d'action, les nombreux sites inscrits au patrimoine mondial, ainsi que les parcs nationaux et régionaux, reflètent la richesse patrimoniale de la région. Il s'agit d'utiliser ce potentiel afin de promouvoir le développement économique durable, sans prêter les caractéristiques de ce patrimoine culturel.

**Considérer le patrimoine culturel comme partie intégrante de l'espace de vie et économique**

## Annexes

### Annexe 1: Notions utilisées dans le Projet de territoire Suisse

#### Centre rural

Un centre rural désigne une commune de l'espace rural qui assure des services centraux importants pour les environs et les communes des alentours (formation, santé publique, administration, approvisionnement, mais aussi places de travail). Sur les cartes du Projet de territoire Suisse sont indiqués les centres ruraux situés à une certaine distance de l'agglomération la plus proche et qui comptent – selon leur degré d'éloignement de cette agglomération – entre 2 000 et 10 000 habitants. Ces centres sont: Appenzell, Bad Zurzach, Balsthal, Biasca, Bregaglia, Château-d'Oex, Ebnet-Kappel/Wattwil, Frick, Frutigen, Hochdorf, Ilanz, Langnau im Emmental, Le Sentier, Leuk, Meiringen, Moudon, Moutier, Murten, Porrentruy, Poschiavo, Reinach (AG)/Menziken, Romont, Roveredo (GR), Saignelégier, Saint-Imier, Sargans/Mels, Schüpfheim, Schwarzenburg, Thusis, Val Müstair, Val-de-Travers, Vallorbe, Willisau, Wolhusen/Ruswil, Zweisimmen.

#### Centre urbain moyen ou petit

Un centre urbain moyen ou petit est une localité assurant d'importants services centraux au niveau régional ou national. Un petit centre urbain compte au moins 8 500 habitants ainsi qu'au moins 3 500 personnes actives (équivalent plein temps); un centre urbain moyen compte au moins 40 000 habitants ou personnes actives (équivalent plein temps). De plus, les centres urbains moyen ou petits sont situés à une distance minimum de 10 kilomètres d'un centre plus important, ou constitue la commune centre d'une agglomération. Dans le Projet de territoire Suisse, les centres urbains moyens suivants sont représentés: Coire, La Chaux-de-Fonds, Fribourg, Neuchâtel, Schaffhouse, Sion, Thoune, Zoug. Les petits centres urbains suivants sont représentés: Aarau, Aigle, Altdorf (UR), Altstätten, Amriswil, Arbon, Au (SG)/Heerbrugg, Baden, Bellinzona, Brig-Glis, Brugg, Buchs (SG), Bulle, Burgdorf, Chiasso, Delémont, Dietikon, Dübendorf, Einsiedeln, Frauenfeld, Glarus, Grenchen, Herisau, Interlaken, Kreuzlingen, Langenthal, Le Locle, Lenzburg, Liestal, Locarno, Lyss, Martigny, Mendrisio, Monthey, Montreux, Morges, Nyon, Olten, Payerne, Rapperswil-Jona/Rüti, Rheinfelden, Romanshorn, Rorschach, Sarnen, Schwyz, Sierre, Solothurn, Stans, Sursee, Uster, Vevey, Visp, Weinfelden, Wetzikon (ZH)/Pfäffikon (ZH), Wil (SG), Wohlen (AG), Yverdon-les-Bains, Zofingen.

#### Centre métropolitain ou grand centre urbain

Les centres de métropole ou les grands centres urbains sont des villes assurant d'importants services centraux au niveau national mais aussi international. Un grand centre urbain compte au total au moins 70 000 habitants ou personnes actives (équivalent plein temps); un centre de métropole, au moins 200 000 habitants ou personnes actives (équivalent plein temps). Dans le Projet de territoire Suisse figurent les centres métropolitains ou les grands centres urbains suivants: Bâle, Berne, Bienne, Genève, Lausanne, Lucerne, Lugano, Saint-Gall, Winterthur, Zurich.

## Espace urbain

Un espace urbain comprend le cœur d'une agglomération ainsi que les quartiers et banlieues proches qui jouxtent le centre et sont densément bâtis. Il présente une forte densité d'urbanisation; la majeure partie de la population de l'agglomération y vit. Avant tout lieu de domicile et de travail, l'espace urbain propose une très grande offre en biens et services, en institutions culturelles et en parcs. Il est central, constitue un important nœud de transports – publics notamment – et il constitue la destination principale des flux pendulaires. [Sur la carte 2 figurent les territoires contigus entourant le cœur d'une ville et comptant au moins 100 habitants ou personnes actives par hectare.](#)

## Espace suburbain

L'espace suburbain ceinture un centre et jouxte l'espace urbain. D'étroites relations fonctionnelles lient l'espace suburbain et le centre. L'espace suburbain comprend des parties à forte densité d'urbanisation, et d'autres beaucoup moins denses. Il se caractérise par la diversité des fonctions qu'il assume et se présente souvent comme une mosaïque de zones d'habitat, d'infrastructures, de zones de déassement, de territoires agricoles et de forêts. Grâce à sa proximité du centre, il bénéficie, dans certaines parties ou le long de certains axes, d'un très bon raccordement aux réseaux de transports. Au cours des dernières années, l'espace suburbain a connu un développement fulgurant, parfois aussi chaotique. [Les espaces suburbains indiqués sur la carte 2 comprennent des communes proches d'un centre et dans lesquelles la densité moyenne dépasse 25 habitants et personnes actives par hectare.](#)

## Régions soumises à une forte pression immobilière (espace périurbain)

Les régions soumises à une forte pression immobilière sont surtout situées à l'intérieur des agglomérations et à proximité, et le long des principaux axes de transport. Ces régions présentent le plus souvent une densité de bâti faible, mais sont soumises à une demande croissante en termes d'urbanisation. La pression immobilière pousse à un développement extensif des zones à bâtir. Ces territoires, encore dominés par la fonction agricole, ont connu un développement de l'urbanisation considérable ces dernières années. Le raccordement au réseau de transports publics n'est pas assuré partout, en dépit du fait que ces régions sont le point de départ d'un trafic pendulaire croissant en direction des agglomérations. Le mitage du territoire y constitue un problème majeur. [Sur la carte 2 figurent les régions dont la population et le nombre d'emplois ont augmenté fortement au cours des trois dernières décennies.](#)

## Grande région touristique alpine

Une grande région touristique alpine est une région touristique relativement étendue et contiguë, située dans l'espace alpin, qui concentre un grand nombre d'infrastructures et de services touristiques. Elle enregistre un nombre élevé de nuitées (au moins 300 000 par an). Située à au moins 1000 mètres d'altitude, elle est constituée, soit d'une localité, soit de

plusieurs localités ayant de forts liens entre elles. Sur les cartes du Projet de territoire Suisse, les grandes régions touristiques alpines ne sont pas délimitées sur la base des frontières communales, mais incluent les espaces faisant l'objet d'une utilisation touristique (bâtiments, infrastructures de transport, domaines skiables, zones forestières et agricoles limitrophes). Les centres touristiques des grandes régions touristiques alpines désignent un noyau urbanisé, situé à l'intérieur d'une grande région touristique alpine, enregistrant à lui seul un nombre élevé de nuitées (au moins 300 000 nuitées par an) ou/et assurant une fonction de centre pour les espaces voisins. Sur les cartes sont illustrées les grandes régions touristiques alpines suivantes (entre parenthèses, les centres touristiques alpins): Adelboden-Lenk (Adelboden), Aletsch, Andermatt-Disentis (Andermatt, Disentis), Arosa (Arosa), Ayer-Grimenz, Champéry/les Portes du Soleil, Goms, Crans-Montana (Crans-Montana), Davos-Klosters (Davos, Klosters), Engelberg (Engelberg), Flims-Laax (Flims), Grächen, Grindelwald-Wengen-Mürren (Grindelwald, Wengen-Mürren), Gstaad, Hasliberg, Kandersteg-Lötschental, Lenzerheide (Lenzerheide), Leysin, Leukerbad (Leukerbad), Obersaxen-Brigels, Ovronnaz, Saas-Fee (Saas Fee), Samnaun (Samnaun), Savognin, Scuol (Scuol), St-Moritz (St-Moritz), Verbier/ les 4 Vallées (Verbier, Nendaz), Villars-sur-Ollon (Villars-sur-Ollon), Wildhaus, Zermatt (Zermatt).

### **Emblème alpin**

Le Projet de territoire Suisse désigne comme emblème alpin un repère marquant de l'espace alpin; s'imposant dans le paysage, il est porteur d'identité et important pour le tourisme. Sur la carte 2 du Projet de territoire Suisse sont indiqués les Dents du Midi, le Niesen, le Cervin, le glacier d'Aletsch, le massif de la Jungfrau, le Titlis, le Pilate, le Righi, le Glärnisch, le Gothard, le Säntis, la Bernina et la Silvretta.